

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



TOUS DASTRIEURS POUR UN ENJEU  
SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL



VOUS TRIEZ  
NOUS COLLECTONS

03 les faits et les chiffres clés

04 message du président

05 message de la déléguée générale

PREMIÈRE PARTIE

06 un enjeu sanitaire et environnemental

DEUXIÈME PARTIE

16 trier, collecter, traiter

TROISIÈME PARTIE

30 sensibiliser, dialoguer, convaincre

40 l'équipe et la gouvernance

42 données financières 2019

43 glossaire

## **DASTRI : L'ANIMATEUR D'UNE FILIÈRE À LA CROISÉE D'ENJEUX DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT**

- Un corpus législatif et réglementaire où les références au Code de la santé publique prédominent versus celles relevant du Code de l'environnement,
- Le ministère des Solidarités et de la Santé et celui de la Transition écologique et solidaire au nombre de ses tutelles,
- L'élimination des déchets collectés, et non leur

transformation en matière première secondaire, comme c'est le cas pour la plupart des autres filières de matériaux,

- Des objectifs de montée en puissance du taux de collecte très rapide, comparés à ceux fixés aux autres éco-organismes.

Tout converge pour signifier le caractère atypique de l'éco-organisme et son positionnement à la croisée des enjeux de santé et d'environnement.

Association de droit privé à but non lucratif, DASTRI est financé à 100 % par les industries de santé, sans aucune répercussion pour ses bénéficiaires, et a pour mission d'apporter une solution simple et sécurisée aux patients en auto-traitement et utilisateurs d'autotests.



## MARS 2019

Lancement de la quatrième collecte de pompes patch OmniPod® réalisée par DASTRI hors agrément. Une deuxième opération a suivi au dernier trimestre 2019. Ces deux collectes de produits complexes ont permis de recycler plus de 2,5 millions de piles.



62

Nombre d'adhérents de DASTRI au 31.12.2019.



2,9 MILLIONS

Nombre de boîtes à aiguilles distribuées par DASTRI aux pharmacies en 2019.



## JUILLET 2019

Forum international des filières REP à Paris coorganisé par DASTRI et le Global Product Stewardship Council.



1,273 MILLIARD

Nombre d'unités de dispositifs médicaux déclarées par les adhérents de DASTRI en 2019 (mises en marché en 2018).



## SEPTEMBRE 2019

Signature de la Charte d'engagement DASTRI pour la Corse, symbole de la mobilisation des parties prenantes pour faire progresser le tri et la collecte dans ce territoire prioritaire.



18 599

Nombre de points de collecte inscrits dans le réseau DASTRI en France au 31.12.2019. Soit 17 407 pharmacies, 1 123 déchetteries et bornes en collectivités locales et 69 autres points de collecte : camions de collecte itinérante, PUI...



## SEPTEMBRE- DÉCEMBRE 2019

6<sup>e</sup> enquête du baromètre Ifop-DASTRI auprès des patients en auto-traitement et des pharmaciens. Depuis 2014, ce baromètre permet de mesurer l'évolution des comportements.



73 424

Nombre d'enlèvements dans les points de collecte réalisés en 2019 par les opérateurs de DASTRI, soit une moyenne de 6 118 enlèvements par mois. Une progression de 18 % en trois ans qui s'explique par l'augmentation du nombre de points de collecte.



## OCTOBRE 2019

Signature par DASTRI et les représentants des pharmaciens de la Convention portant expérimentation de l'optimisation de la collecte des DASRI PAT dans les pharmacies d'officine.



85 %

Taux de collecte 2019, rapporté au gisement estimé, en moyenne France. En progression par rapport à 2018 (83 %). Mais toujours sensiblement plus faible en outre-mer (49 %).



## NOVEMBRE 2019

Publication de l'avis du Haut Conseil de la santé publique relatif à la gestion des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) complexes.

Encore une année dense pour DASTRI ! Du bilan 2019, je tire deux enseignements.

**Le premier s'inscrit dans l'actualité récente.** La loi antigaspillage pour une économie circulaire, débattue en 2019 et promulguée en février 2020, fait du principe de la responsabilité élargie du producteur (REP) – fondement de la création de notre éco-organisme – le moteur d'une économie circulaire capable de répondre à l'urgence écologique, devenue priorité dans les préoccupations des Français. La loi crée en particulier près de dix nouvelles filières REP et étend le périmètre de plusieurs filières existantes. Elle a notamment pour ambition de favoriser le recyclage, y compris celui des plastiques, avec pour objectifs 100 % de plastiques recyclés à l'horizon 2025 et la fin des emballages plastiques à usage unique en 2040.

Contribuer à ces objectifs suppose de surmonter certaines injonctions contradictoires entre réglementation sanitaire et réglementation environnementale, qui s'imposent simultanément à DASTRI. Un enjeu d'autant plus sensible du fait de la montée en puissance des produits complexes, portée par la révolution de l'e-santé et par leur indéniable valeur ajoutée pour les patients. Parce qu'ils associent un perforant à un composant électronique et à une ou plusieurs piles, ces dispositifs médicaux induisent une dimension de recyclage, jusque-là inédite pour les produits relevant de la filière. Procéder aux ajustements réglementaires nécessaires engagés par la loi permettra à DASTRI d'apporter une solution rationnelle aux patients, compatible avec l'urgence écologique.

**Le deuxième enseignement s'appuie sur le constat de sept ans de fonctionnement.** Depuis 2013, le taux de collecte des DASRI perforants des patients en auto-traitement n'a cessé de progresser. Les résultats obtenus en 2019 en témoignent une nouvelle fois. C'est de mon point de vue une belle illustration de ce que peut produire une coopération efficace entre tous les acteurs du parcours en santé : entre pharmacien et patient, entre médecin et patient, mais aussi entre médecin de ville, professionnel de santé hospitalier – en charge de l'appropriation par le patient en auto-traitement des bonnes pratiques concernant les gestes de soins à pratiquer à domicile ainsi que la gestion des déchets résultant de ces actes de soin – et patient, ou encore entre professionnel de santé à domicile et patient. Un constat positif à l'heure où la loi Ma santé 2022 réorganise l'offre de soins à l'échelle du territoire, en mettant le patient au cœur du système.

**Progrès en matière d'économie circulaire et renforcement de la coopération entre tous les acteurs** sont ainsi deux axes d'amélioration pour une filière DASTRI encore plus responsable et performante à l'avenir.



La filière DASTRI doit pouvoir entrer dans l'économie circulaire



Yannick Jegou  
**PRÉSIDENT  
DE DASTRI**

Laurence Bouret  
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE DASTRI



Protéger, partager,  
anticiper : l'action  
de DASTRI  
témoigne de  
notre ambition,  
au service de  
nos adhérents,  
des patients et  
de la planète



**Protéger.** C'est le fondement de la filière DASTRI. Protéger les patients en auto-traitement, leur environnement et les personnels de collecte et de tri des déchets ménagers des accidents que sont susceptibles de provoquer les DASRI perforants s'ils ne sont pas stockés et traités de façon appropriée. En 2019, l'efficacité de cette filière à responsabilité élargie du producteur (REP) s'est encore renforcée, dans la continuité des années précédentes : le réseau DASTRI compte désormais près de 19 000 points de collecte. Le taux de collecte est en moyenne de 85% du gisement estimé, en augmentation de deux points par rapport à 2018. Et il a progressé sensiblement dans certains territoires tels que l'Île-de-France et la Corse. Tout en optimisant les process et les budgets. C'est près de 700 K€ que DASTRI rendra à ses adhérents cette année sous forme d'avoir sur contribution.

**Partager.** C'est un impératif indissociable de la protection. Pour DASTRI, REP signifie responsabilité élargie du producteur – les adhérents, qui financent la filière à 100 %, étant la clé de voûte du dispositif –, mais également *responsabilité élargie partagée*. Viser l'efficacité suppose de mieux partager notre raison d'être : en 2019, près d'un patient sur trois ignore toujours qu'une seringue jetée avec les déchets ménagers peut blesser et générer traitement médical préventif contraignant et impact psycho-émotionnel douloureux. L'effort de communication de DASTRI doit notamment cibler les publics qui restent à convaincre, tels que les moins de 35 ans ou les patients de courte durée.

À une échelle plus globale, et alors que l'OCDE recense plus de 400 filières REP dans le monde, partager c'est aussi confronter les expériences. Raison pour laquelle, en 2019, DASTRI a coorganisé avec le Global Product Stewardship Council le Forum international des filières REP auquel ont participé plus de 200 personnes de 27 pays. Avec le DASTRI Hub, l'éco-organisme propose à ses adhérents d'approfondir cette démarche de partage sous l'angle de la REP en santé.

**Anticiper.** Face aux évolutions technologiques et sociétales, le défi est aussi de favoriser l'émergence de nouvelles solutions, au bénéfice des patients, des adhérents et de l'ensemble de l'écosystème. En créant le DASTRI Lab, prolongement de la Réflexion Élargie Prospective conduite en 2018 en partenariat avec Futuribles, DASTRI propose à ses adhérents de les accompagner dans des projets personnalisés et innovants. Progrès dans l'éco-conception, renforcement du lien de proximité avec les bénéficiaires en associant e-santé, observance du traitement et prise en charge de la fin de vie des produits dans un cercle vertueux impliquant patient, pharmacien, médecin et entreprise de santé, sont des démarches à valeur ajoutée qui permettront aux entreprises de considérer la filière comme une opportunité.

# UN ENJEU SANITAIRE & ENVIRONNEMENTAL

**D**epuis l'origine, la filière DASTRI est duale. C'est une filière à responsabilité élargie du producteur, fondée sur le principe du pollueur-payeur et née du premier grand débat environnemental français, le Grenelle de l'environnement. Mais une filière qui s'inscrit dans le champ de la santé publique, avec pour mission d'éviter les accidents que sont susceptibles de provoquer les déchets perforants des patients en auto-traitement. Avec la montée en puissance des produits complexes et celle des attentes environnementales de la société, les contradictions entre réglementation sanitaire et réglementation environnementale s'exacerbent. Surmonter les injonctions contradictoires auxquelles la filière est confrontée permettra de fluidifier son fonctionnement.





### **Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT**

- Article L541-10 du Code de l'environnement, modifié par l'Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - art. 8 et la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Article L541-10-2 du Code de l'environnement, modifié par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Article 30 du projet de loi de finances pour 2009, qui introduit des dispositions inscrites désormais dans l'article L.4211-2-1 du Code de la santé publique
- Article 187 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2
- Article L.4211-2-1 du Code de la santé publique modifié par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire
- Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies
- Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2012 définissant le cahier des charges de la filière REP pour la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement
- Arrêté du 12 décembre 2012 publié au Journal officiel du 30 décembre 2012 portant agrément de l'association DASTRI ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement en application des articles R.1335-8-7 à R.1335-8-11 du Code de la santé publique
- Décret du 2 juillet 2014 relatif aux contrôles périodiques et aux sanctions prévus à l'article L.541-10 du Code de l'environnement
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 4 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants, produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic en application des articles L. 4211-2-1 et R. 1335-8-7 à R. 1335-8-11 du Code de la santé publique et de l'article L. 541-10 du code de l'environnement, publié au JORF n°0217 du 17 septembre 2016
- Décret n° 2016-1275 du 29 septembre 2016 relatif aux déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du Code de la santé publique
- Arrêté du 27 décembre 2016 portant agrément de l'Éco-organisme DASTRI pour la période de 2017 à 2022
- Arrêté du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 28 mars 2019 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la valorisation des déchets issus du prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés



## **1• Une filière atypique pour répondre à un enjeu de santé publique**

C'est fin 2012, cinq ans après le Grenelle de l'environnement, ce grand débat national au cours duquel toutes les parties prenantes – pouvoirs publics, collectivités locales, entreprises, organisations professionnelles et syndicales, citoyens-consommateurs et associations... – ont été invitées, pour la première fois, à se projeter dans l'avenir sous un angle environnemental, qu'est née la filière REP DASRI. Vingt ans après l'émergence, au début des années 90, des premières filières REP, la logique était la même mais les enjeux différents, d'où la mise en place d'une filière atypique.

### **Une filière atypique**

La filière DASTRI procède de la même logique que les autres filières REP :

- appliquer le principe du pollueur-payeur qui consiste à faire prendre en charge par les metteurs en marché – en l'espèce les entreprises du médicament et les fabricants de dispositifs médicaux –, la fin de vie de leurs produits après usage ;
- permettre aux metteurs en marché de transférer cette obligation, moyennant le versement d'une contribution, à un organisme privé, agréé par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges défini par ces derniers.

C'est au nom de cette logique que DASTRI, association de droit privé à but non lucratif créée par les entreprises de santé, a été agréée par les pouvoirs publics en décembre 2012 pour une période de quatre ans puis ré-agrèée en décembre 2016 pour la période 2017 à 2022.

Mais, au-delà de ces principes communs, la filière REP DASRI présente de nombreuses spécificités :

- son enjeu est sanitaire avant d'être environnemental : c'est pour éviter que leurs personnels en charge de la collecte et du tri des déchets ménagers ne soient blessés par des seringues mélangées à ces déchets, que les collectivités locales ont souhaité que soit instauré, à l'échelle nationale, un dispositif de tri, de collecte et de traitement à même de détourner du flux des déchets ménagers les DASRI perforants générés par les patients en auto-traitement.
- le dispositif DASTRI s'adresse donc à ces patients – et non, comme la plupart des autres filières REP, aux consommateurs – auxquels se sont ajoutés, à partir de 2015, les utilisateurs d'autotests de diagnostics de maladies infectieuses transmissibles. Il implique la mise en place d'une filière intégrée, entièrement distincte du circuit des déchets ménagers : production et distribution aux patients de contenants dédiés pour trier leurs DASRI perforants, apport des boîtes à aiguilles



### **Les 22 pathologies de la filière DASTRI**

#### **L'arrêté du 23 août 2011**

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

#### **L'arrêté du 4 mai 2016**

- Arthrite goutteuse
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Certaines hypercholestérolémies













#### **L'arrêté du 18 décembre 2017**

- Hypophosphatasie



### 12 familles de produits : total des quantités déclarées au titre de 2018

Le montant des cotisations appelé en 2019, à verser à l'éco-organisme par chaque adhérent, est calculé sur la base des quantités mises en marché au titre de l'année N-1 déclarées à DASTRI.

UDM	QUANTITÉS
 Lancettes et autopiqueurs à usage unique et barillets à lancettes	668 309 305
 Aiguilles pour stylo	553 885 111
 Aiguilles seules	5 306 578
 Micro-perfuseurs	285 052
 Sets de transfert	4 354 723
 Cathéters	3 988 001
 Cathéters tout en un type MIO	871 294
 Stylos avec aiguille sertie ou aiguille rétractable	7 186 869
 Seringues avec aiguille solidaire	23 989 109
 Imijects	596 564
 Auto-piqueurs pour autotests	473 716
 Applicateurs pour produits complexes	4 107 907
<b>TOTAL UDM</b>	<b>1 273 354 229</b> (- 3,6 %)
<b>TOTAL UCD</b>	<b>86 582 865</b> (+ 4,7 %)

À noter : le nombre total d'unités de dispositif médical a poursuivi sa décroissance en 2018 vs 2017. Mais le tonnage de référence a pour sa part encore significativement augmenté (+15%).

dans des points de collecte distincts, puis élimination des déchets de soins collectés qui n'ont pas pour finalité d'être recyclés en matière première secondaire.

### 22 pathologies et 12 familles de produits

Cette dualité, inhérente à la filière, entre la dimension Santé et la dimension Environnement se manifeste dans le cadre juridique. Si, comme tous les éco-organismes, DASTRI doit être agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, il doit également l'être par le ministère des Solidarités et de la Santé. Quant au corpus législatif et réglementaire, il comporte davantage de références au Code de la santé publique qu'à celui de l'environnement.

Trois arrêtés ont progressivement élargi à 22 le nombre des pathologies relevant du périmètre DASTRI, le diabète étant de loin le plus important volume de déchets de soins. Le nombre d'unités de dispositif médical mises sur le marché en 2018 et déclarées par les adhérents de l'éco-organisme en 2019 s'élève à 1 273 354 229 ! Ce chiffre considérable, qui démontre l'importance de sortir les déchets perforants du flux des déchets ménagers, s'articule en douze familles de produits dont les évolutions diffèrent dans le temps.

### 2• Le défi des dispositifs médicaux complexes

Car sept ans après la création de la filière, le paysage de la santé s'est transformé sous l'impulsion de la révolution numérique qui bouscule ce secteur comme bien d'autres.

### L'impact de l'e-santé sur la filière DASTRI

En deux ans, le nombre total d'unités de DM s'est réduit de près de 8 %, mais celui des produits complexes a explosé, comme en témoigne l'évolution du nombre d'applicateurs, passé de 3 700 unités en 2016 à 4,1 millions en 2018 ! Un succès logique du point de vue du patient : ces dispositifs médicaux complexes, issus d'une rupture de technologie - capteurs de glycémie en continu, pompes patch à insuline... -, améliorent la gestion de la pathologie et apportent un vrai confort de vie. Mais un défi pour DASTRI concernant la gestion de leur fin de vie : la présence d'un perforant, associé à un composant électronique et à une ou plusieurs piles non aisément séparables par le patient, induit une dimension de recyclage - les piles ne devant pas être incinérées ni prétraitées par désinfection - et confronte DASTRI aux contradictions actuelles entre réglementation sanitaire et réglementation environnementale. Celle-ci impose des contraintes en termes de tri, transit, regroupement et transport, parfois incompatibles avec la réglementation sanitaire qui régleme les modalités

## 63 ADHÉRENTS MOBILISÉS POUR PRENDRE EN CHARGE LA FIN DE VIE DE LEURS PRODUITS

Grands groupes ou PME, fabricants de dispositifs médicaux, de médicaments ou entreprises mixtes, souvent filiales de groupes dont les sociétés mères sont basées hors de l'Hexagone, les adhérents de DASTRI inventent ensemble depuis 2013, à l'échelle du territoire français, un système unique, sans équivalent en Europe et dans le monde.

39

entreprises  
mixtes

19

fabricants  
de dispositifs  
médicaux

5

entreprises du  
médicament

51

sociétés filiales  
de groupes  
originaux  
de 14 pays

Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie, Israël, Italie, Suède, Suisse

### RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FONCTION DE LEUR ACTIVITÉ

**UDM** : Unité de Dispositif Médical

**UCD** : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
AAZ		●	
Abbott France		●	
Abbvie	●		
Alexion Pharma France	●		
ALK-Abello*	●		
AlphaDiab SAS		●	
Amgen SAS	●		
Ascensia Diabetes Care France SAS	●		
Aspen France SAS	●		
AstraZeneca SAS			●
Bayer Santé SAS	●		
Bbraun Medical		●	
Becton Dickinson France SAS		●	
Biogen Idec France	●		
BioLythical		●	
Bioprojet Pharma	●		
Biosynex		●	
Biotest France SAS	●		
Bristol-Myers Squibb	●		
CSL Behring SA	●		
Dinno Santé		●	
Distri-Flash Run		●	
Ferring SAS	●		
Gedeon Richter France	●		
Ipsen Pharma SAS	●		
Janssen-Cilag	●		
Laboratoire Aguettant SAS			●
Laboratoire Chauvin	●		
Laboratoire GlaxoSmithKline	●		
Laboratoires Genévrier SA	●		
Leopharma	●		
LFB Biomédicaments	●		

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
Lifescan France SAS		●	
Lilly France SAS			●
Medac SAS			●
Medtronic France SAS		●	
Med Trust		●	
Menarini Diagnostics France SARL		●	
Merck Serono SAS	●		
MSD France	●		
Mundipharma	●		
Mylan Medical SAS	●		
Mylan SAS	●		
Nordic Pharma	●		
Novartis Pharma SAS	●		
Novo Nordisk	●		
Octapharma France	●		
Owen Mumford		●	
Pfizer PFE France	●		
Pfizer SAS	●		
Pikdare France		●	
Roche Diabetes Care France		●	
Roche Diagnostics France SAS		●	
Roche SAS	●		
Sandoz			●
Sanofi France	●		
SEMES SA		●	
Shire	●		
Swedish Orphan Biovitrum	●		
Teva Santé SAS	●		
Theramex	●		
UCB Pharma SAS	●		
Ypsomed SAS		●	

\*Depuis mars 2020



### Demain, des boîtes à aiguilles « intelligentes » ?

La boîte à aiguilles peut-elle créer de la valeur en établissant un lien entre déchet et observance ? Ou comment associer e-santé, observance du traitement et prise en charge de la fin de vie des produits dans un cercle vertueux qui implique patient, pharmacien, médecin et entreprise de santé ? Par exemple, en clipsant sur la boîte un capteur relié à un smartphone et à une plateforme de suivi accessible au patient ainsi qu'au pharmacien ou au médecin. La BAA devient ainsi un témoin complémentaire de l'observance réelle du traitement par le patient. Une démarche à valeur ajoutée pour toutes les parties prenantes, alors que le défaut d'observance est un motif reconnu de moindre efficacité des traitements et de complications : pour le patient accompagné dans le suivi de son traitement, pour le pharmacien qui renforce ainsi son rôle de conseil, pour le fabricant du produit de soins dont l'observance est respectée, mais également pour le payeur public ou privé. Plusieurs adhérents de DASTRI envisagent la mise en place d'un tel dispositif. Une démarche qui sera au cœur du DASTRI Lab.

### Des DM sécurisés

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! C'est en s'inspirant de cet adage que DASTRI et ses adhérents s'intéressent à la sécurisation des dispositifs médicaux pour limiter le nombre de boîtes à aiguilles utilisées, un DM « sécurisé » - et donc non perforant - étant susceptible de bénéficier d'allègement en termes de contraintes de prise en charge en fin de vie. Une demande de normalisation est en cours de publication par la Commission européenne. Un groupe de travail, alimenté notamment par la Commission nationale X30S, devrait se mettre en place en 2020 au sein de l'ISO et travailler à faire évoluer la norme 23908 en ce sens.

d'entreposage, le délai entre la collecte et le traitement, ainsi que les modalités de transport des déchets. N'étant pas en mesure de satisfaire à l'une et à l'autre, DASTRI n'a pas été agréé fin 2016 pour prendre en charge les produits complexes. Ce qui génère une incompréhension pour les patients auxquels il est demandé de stocker à domicile leurs dispositifs médicaux complexes dans l'attente d'une solution...

### Que dit la loi antigaspillage pour une économie circulaire ?

La loi économie circulaire, définitivement votée par les parlementaires en janvier 2020, ouvre de nouvelles perspectives. Selon le titre IV, article 62 « *relèvent du principe de responsabilité élargie du producteur (...) les dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs des autotests (...) y compris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les équipements électriques ou électroniques associés à un tel dispositif et qui ne sont pas soumis au 5<sup>o</sup> du présent article* »<sup>1</sup>.

Les modalités pratiques feront l'objet d'un décret d'application qui devrait s'appuyer sur l'avis rendu le 2 juillet 2019 par le Haut Conseil de la santé publique et publié le 13 novembre 2019. Saisi par la DGS en août 2018, le HCSP recommande dans cet avis de définir une nouvelle classe de DASRI PAT, « *les DASRI complexes destinés à une valorisation* ». La filière de collecte et de traitement des DASRI complexes « *dérogera (...) au Code de la santé publique* ». Le HCSP recommande la mise en place « *d'un circuit de collecte par un éco-organisme agréé, avec fourniture de l'emballage primaire par le pharmacien et apport de l'emballage des DASRI complexes à la pharmacie* ». D'autres dispositions de la loi impacteront directement ou indirectement la filière, notamment en ce qui concerne son réseau de collecte, sa gouvernance, la modulation de ses contributions...

### 3• Surmonter les injonctions contradictoires pour répondre aux aspirations environnementales

Agréé à terme pour gérer les DASRI complexes, l'éco-organisme sera en mesure de simplifier la vie des patients et le geste de tri, tout en répondant aux préoccupations environnementales des citoyens qui se sont fortement accrues depuis la création de la filière.

### Des préoccupations environnementales croissantes

Sensibilisée aux impacts du changement climatique et aux risques pesant sur l'avenir de la planète, l'opinion publique s'approprie la notion d'économie circulaire et le défi de la

1. L'alinéa 5° portant sur les équipements électriques et électroniques

préservation des ressources. Ces préoccupations sont partagées par les parties prenantes de DASTRI. Selon le 6<sup>e</sup> baromètre Ifop-DASTRI-2019, 88 % des patients en auto-traitement déclarent vouloir choisir, à efficacité égale, un produit de soins moins impactant pour l'environnement. Et la boîte à aiguilles est un enjeu : 53 % souhaiteraient que les boîtes intègrent de la matière recyclée ; 47 % optent pour des boîtes réutilisables<sup>2</sup> (vs usage unique).

#### Règlementation sanitaire et ambition environnementale sont parfois contradictoires

Problème : le Code de la santé publique n'autorise pas aujourd'hui de telles pratiques. La réglementation sanitaire, conçue dans une logique hospitalière, interdit en France de réutiliser les boîtes à aiguilles qui, de surcroît, ne peuvent intégrer de matière recyclée. Des dispositions difficiles à concilier avec l'objectif « 100 % de plastiques recyclés à l'horizon 2025 » et la fin des emballages plastiques à usage unique fixée à 2040 par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Plusieurs évolutions sont toutefois à noter en 2019 :

- la publication de la nouvelle norme internationale ISO 23907 Partie 2 concernant les conteneurs réutilisables pour objets perforants. Ce cadre normatif, garantissant la sécurité des personnes susceptibles d'utiliser ou d'être en contact avec ces contenants, pourrait être appliqué dans l'optique d'une évolution réglementaire autorisant la réutilisation des boîtes dans la filière ;
- la publication d'un arrêté permettant d'expérimenter le recyclage du polypropylène des emballages pour objets perforants après prétraitement par désinfection.

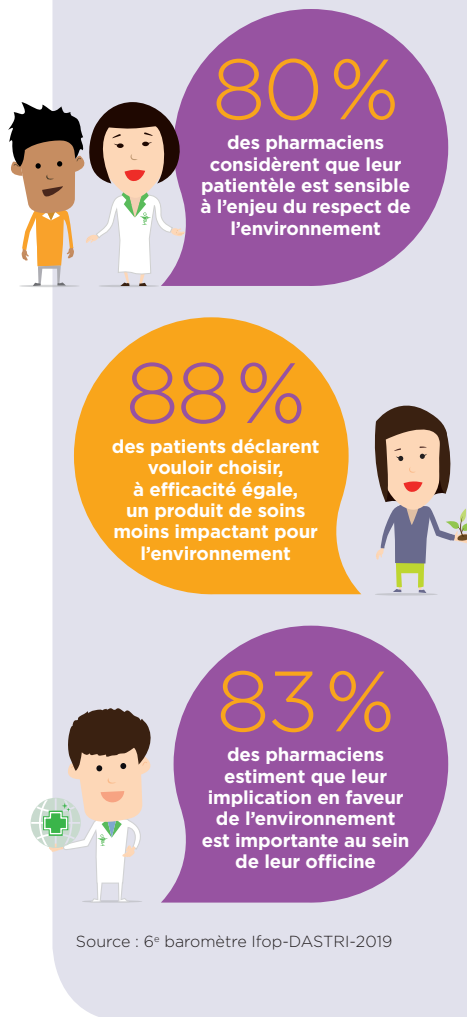
#### 4• Les interventions de DASTRI hors agrément

Dans ce contexte, les interventions de l'éco-organisme hors agrément en 2019 témoignent de la volonté de DASTRI de répondre simultanément à l'enjeu sanitaire et environnemental.

#### La prise en charge des pompes patch OmniPod® en fin de vie

Depuis 2017, et en attendant qu'une évolution du cadre législatif et réglementaire actuel l'autorise à prendre en charge les produits complexes en fin de vie, DASTRI propose aux fabricants qui le souhaitent de les accompagner, hors agrément, dans la recherche de solution sur mesure, adaptée aux spécificités de leur produit. Cette prise en charge se fait alors sur une base contractuelle entre le fabricant et l'éco-organisme, hors système de mutualisation que constitue la

#### Des patients et des pharmaciens soucieux de l'environnement



2. Solution aujourd'hui interdite en France



### **Comment est calculé le montant de la contribution annuelle demandée à chaque adhérent de DASTRI ?**

Le principe est celui d'une répartition du coût de la filière selon une logique 50/50 : **50 % pour la partie médicaments et 50 % pour les dispositifs médicaux.**

Le calcul de la quote-part imputable à chaque adhérent pour l'année 2019 s'appuie sur le budget prévisionnel voté pour l'année en Assemblée Générale par les adhérents. De ce total est soustrait le montant des cotisations forfaitaires (5 000 euros x nombre d'adhérents).

Le solde (budget - cotisations) est divisé par 2 : la moitié de ce montant est répartie entre les adhérents concernés au prorata du nombre et du volume des unités de dispositif médical mises sur le marché ; l'autre moitié est répartie entre les adhérents qui mettent sur le marché des UCD (unités communes de dispensation, c'est-à-dire les médicaments conduisant obligatoirement à l'utilisation d'un DM perforant.

Lors de l'AG du 30 juin 2016, les adhérents ont voté à l'unanimité les principes de calcul du nouveau barème dans la perspective du réagrément. Les modalités restent inchangées, hormis pour les produits complexes pour lesquels un mode de calcul spécifique a été adopté. En 2019, le montant des contributions appelé - 9 074 660 euros HT - a été réparti entre 58 adhérents.

filière. Elle est financée exclusivement par le cocontractant. Choisie par Ypsomed - distributeur en France jusqu'en juillet 2018 des pompes à insuline OmniPod® produites par Insulet - et confirmée depuis par Insulet qui en a repris la distribution, cette option permet simultanément de répondre à l'enjeu sanitaire - en offrant une solution simple et sécurisée pour la collecte de ces dispositifs perforants - et à l'enjeu environnemental, en permettant le recyclage des piles contenues dans ce dispositif.

### **Prise en charge des déchets perforants de vaccins et optimisation de la collecte en pharmacie**

Autre illustration, la Convention signée fin 2019 par DASTRI et les représentants des pharmaciens. Celle-ci prévoit l'expérimentation pendant un an - du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020 - d'une augmentation de la durée d'entreposage des déchets de soins dans les pharmacies collectant moins de 90 kg par an (poids brut, emballages compris), ce qui permettra de réduire le nombre d'enlèvements réalisés par les opérateurs DASTRI (trois enlèvements par an vs quatre aujourd'hui).

En contrepartie, l'éco-organisme s'engage à collecter gratuitement hors agrément - s'agissant de DASRI de professionnels de santé et non de patients -, les déchets perforants produits par les pharmaciens participant à la campagne de vaccination anti-grippe 2019-2020.

Une démarche doublement gagnante au plan environnemental : en rationalisant la collecte des DASRI patients et pharmaciens, les adhérents de DASTRI et les officines partenaires inscrivent la filière dans une dynamique de réduction de son empreinte environnementale.

### **5• Une Responsabilité Élargie Partagée : le rôle des parties prenantes de la filière**

Qui dit REP dit Responsabilité Élargie du Producteur : les metteurs en marché des produits sont la clé de voûte du dispositif. Mais REP signifie aussi Responsabilité Élargie Partagée : le système ne fonctionne que si toutes les parties prenantes s'impliquent.

### **Des adhérents qui financent la filière à 100 % sans répercussion pour les patients**

Comme dans toute filière REP, les entreprises sont responsables de la fin de vie de leurs produits et doivent pourvoir à leur élimination individuellement ou en adhérant au collectif DASTRI, moyennant le versement d'une contribution proportionnelle aux quantités mises sur le marché. Mais contrairement à la plupart des autres filières, du fait des modalités

de fixation du prix des médicaments et des dispositifs médicaux, ces montants ne sont pas répercutés sur les utilisateurs des produits. La filière DASTRI est, de ce fait, financée à 100 % par les adhérents.

#### Patients et utilisateurs d'autotests : une grande diversité de profils

Ils sont les acteurs clés de la filière et leur nombre est estimé à environ 1,8 million. Pour que tous s'engagent à faire le bon geste de tri, DASTRI doit parvenir à convaincre des personnes aux profils très variés : le jeune souffrant de diabète ou la patiente âgée, le malade chronique ou la femme enceinte souffrant de diabète gestationnel, l'habitant de Mayotte comme celui d'Île-de-France, l'adepte de l'e-santé comme l'utilisateur de dispositifs médicaux classiques perforants... Un vrai défi de communication pour DASTRI !

#### Professionnels de santé : des relais essentiels au bon fonctionnement de la filière

Pharmacien d'officine, médecin, infirmier, chacun peut jouer son rôle :

- le pharmacien, en tant qu'interlocuteur au quotidien : il conseille, distribue les boîtes à aiguilles et peut décider de faire partie du réseau de collecte DASTRI ;
- le médecin, une parole qui compte vis-à-vis du patient, peut en amont prescrire la boîte à aiguilles en même temps que le traitement. Dans la filière DASTRI, la sécurité commence avec l'ordonnance ;
- les infirmiers et prestataires de santé à domicile contribuent à l'éducation thérapeutique. Un enjeu qui s'accroît avec le développement des produits complexes et le virage ambulatoire.

#### Les collectivités locales, accélérateurs de communication

À l'origine de la création de la filière et responsables de l'information sur le tri des déchets ménagers vis-à-vis de leurs administrés, les collectivités ont le pouvoir d'appuyer la communication de DASTRI concernant la gestion des déchets de soins perforants.



#### Premier contrôle de la Cour des comptes

### L'ÉTAT EST INVITÉ À PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES EN MATIÈRE DE DM COMPLEXES

Initié en juillet 2018, le premier contrôle des comptes et de la gestion de DASTRI, portant sur la période 2013-2018, s'est déroulé sous la forme d'une démarche itérative et contradictoire.

Conduit sur pièces - transmission de deux questionnaires, le premier portant sur 47 questions et documents à fournir, le second impliquant la transmission à la Cour d'une cinquantaine de documents -, et sur place - entretiens en novembre 2018 avec les permanents et le président de DASTRI -, le contrôle a abouti en juillet 2019 à un rapport provisoire auquel l'éco-organisme a répondu en septembre.

Le rapport d'observations définitives, qui fait suite à la délibération de la Cour du 19 novembre 2019 :

- conclut que le contrôle « *n'a fait ressortir aucun dysfonctionnement majeur, tant dans l'ensemble de la filière que dans la gestion interne de DASTRI* ».
- il souligne que « *les instances de gouvernance de l'association fonctionnent correctement et les administrateurs sont investis dans les orientations stratégiques. Les procédures sont formalisées et plusieurs indicateurs pertinents permettent de suivre précisément l'activité de DASTRI* ».

Concernant la prise en charge des déchets issus des dispositifs médicaux complexes, la Cour, faisant référence à l'avis du HCSP et à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, estime que « *les ministères des Solidarités et de la santé et de la Transition écologique et solidaire disposent maintenant du fondement législatif (...) pour procéder aux modifications réglementaires en vue de permettre une prise en charge de ces produits répondant à l'impératif de sécurité sanitaire et aux enjeux environnementaux* ».



# TRIER COLLECTER TRAITER



L'année 2019 s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Des boîtes à aiguilles répondant aux différents usages des patients et la poursuite de la densification du réseau de points de collecte ont contribué à faire progresser le taux de collecte, y compris dans les territoires prioritaires. En parallèle, DASTRI a poursuivi hors agrément la collecte de produits complexes, les pompes patch OmniPod®, et investigué plusieurs axes d'amélioration afin de réduire l'empreinte carbone de la filière.

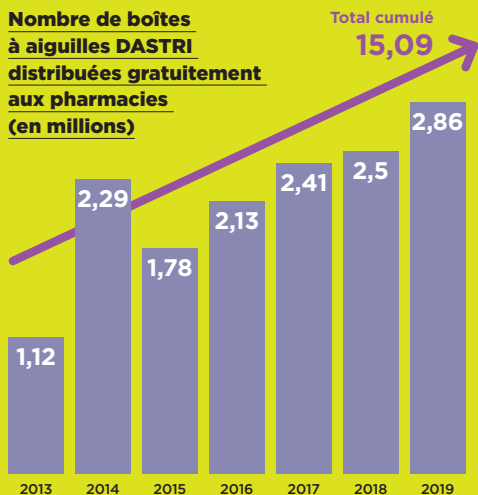


# LA BOÎTE JAUNE ET VERTE, EMBLÈME D'UNE FILIÈRE ATYPIQUE



Depuis 2013, la filière DASTRI a distribué plus de **15 millions** de boîtes à aiguilles à usage unique

**Nombre de boîtes à aiguilles DASTRI distribuées gratuitement aux pharmacies (en millions)**



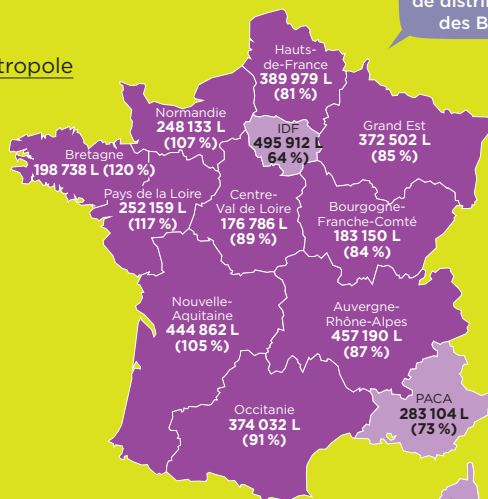
En 2019, le nombre de boîtes distribuées a augmenté de **14,4 %** vs 2018

**Taux de distribution des boîtes à aiguilles en 2019 par rapport au besoin patient estimé**

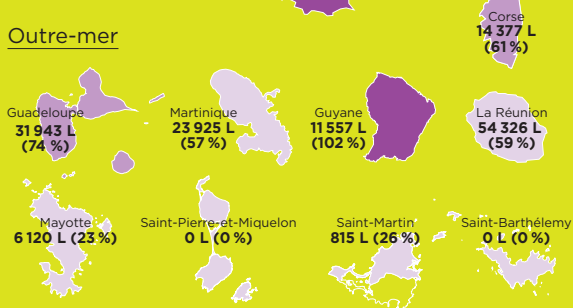
< 60 %  
De 60 % à 80 %  
> 80 %

**85 %**  
taux moyen de distribution des BAA

Métropole



Outre-mer



Le nombre de boîtes commandées par les pharmacies correspond à **87 %** du besoin estimé dans l'Hexagone, **59 %** en outre-mer.

**La gamme des boîtes DASTRI compte trois formats**

La boîte de 2 L reste la plus distribuée. La part relative des formats 1,5 L et 0,5 L, lancés en 2018, progresse.\*

\* En 2019, 3 180 boîtes de 1 L (soit 0,1 % du total des BAA) ont encore été distribuées en outre-mer



**56,2 %**



**28,4 %**



**15,3 %**

**1• Trier**

**Des boîtes à aiguilles qui répondent à la diversité des usages**

Depuis 2018, DASTRI offre gratuitement aux patients, par le canal des officines, des boîtes qui répondent aux différentes situations de la vie quotidienne :

- le format 2 L, le plus grand contenant, est privilégié pour le stockage des produits après utilisation au domicile du patient ;
- la boîte de 1,5 L a été spécialement conçue pour accueillir les applicateurs des capteurs de glycémie en continu ;
- une boîte de petite taille - 0,5 L - est adaptée aux situations de mobilité comme les déplacements et les vacances, ainsi que pour les traitements de courte durée et les autotests VIH.

Lors de leurs commandes auprès de l'éco-organisme, les pharmaciens ont la possibilité de panacher ces trois modèles selon différentes configurations. L'analyse des commandes 2019 montre que les pharmaciens se sont appropriés la souplesse du dispositif, puisque les deux tiers des commandes sont mixtes, ce qui favorise l'adéquation avec les besoins de leur patientèle :

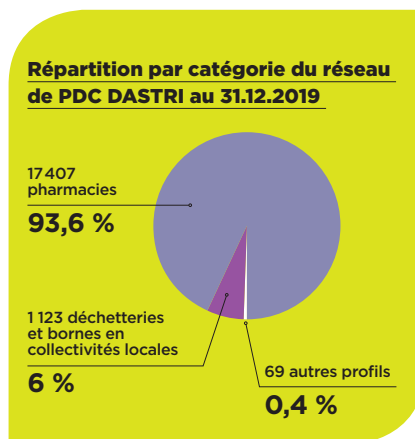
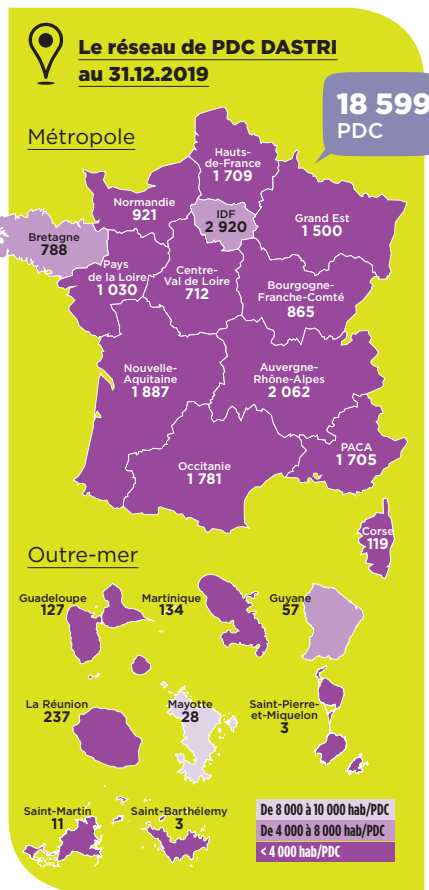
- plus d'une commande sur cinq (22 %) panache les trois formats.
- près d'une commande sur trois (30,5 %) mixe les boîtes 2 L et 1,5 L.
- et 14,6 % panachent l'un des deux grands formats avec la boîte de 0,5 L.

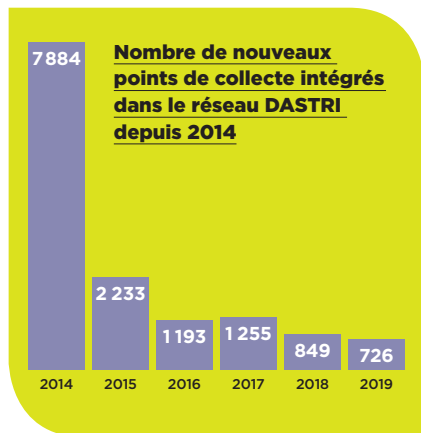
Un tiers des commandes est mono-format (2 L ou 1,5 L). Un nouvel appel d'offres est prévu en 2020 pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Près de 2,9 millions de boîtes DASTRI distribuées en 2019**

40 245 commandes de boîtes ont été traitées par DASTRI en 2019. Un chiffre en progression sensible par rapport à 2018 (+ 13 %), qui correspond à 85 % (vs 83 %) des besoins patients estimés, évalués au regard du taux de prévalence des pathologies, du nombre de patients et de la répartition entre affection de longue durée et de courte durée.

Néanmoins, comme en 2018, ce ratio est inférieur en outre-mer (59 %). Dans l'Hexagone (87 % en moyenne), il est pour la première fois supérieur à 60 % en Île-de-France (64 %) et en Corse (61 %), ce qui traduit une meilleure implication des parties prenantes dans la filière DASTRI. Au total, 2,86 millions de boîtes ont été distribuées en 2019 (+ 14 % vs 2018), le format 2 L représentant à lui seul 56 % du nombre de boîtes distribuées.





## 2• Collecter

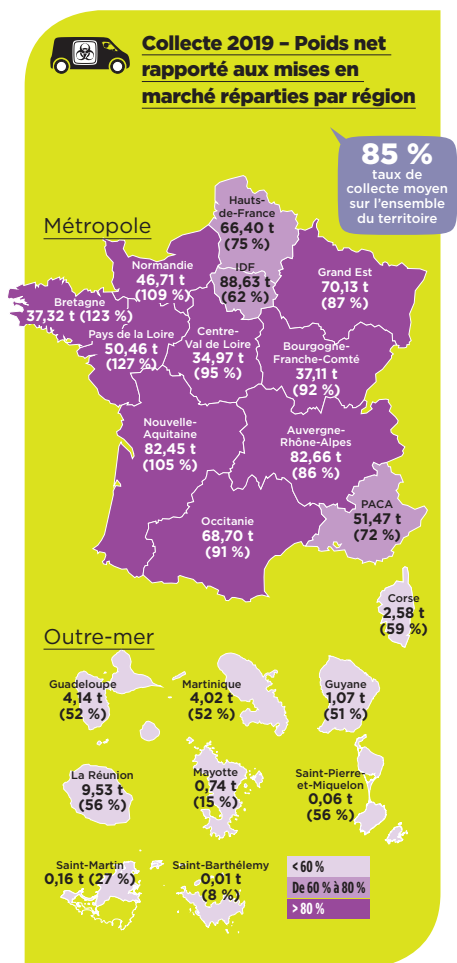
### Un réseau de 18 599<sup>3</sup> points de collecte

En 2019, le réseau DASTRI déjà très dense s'est encore étoffé, dépassant largement les exigences du cahier des charges fixées en 2016 à l'occasion du renouvellement de l'agrément. Fin 2019, la France comptait 18 599 points de collecte (vs 14 000 dans le cahier des charges). Conséquence : dans onze des treize régions de métropole et six des huit territoires d'outre-mer, un ratio de moins de 4 000 habitants par point de collecte, là où l'exigence du cahier des charges est d'un point minimum pour 10 000 habitants.

Comme les années précédentes, l'accroissement du réseau DASTRI résulte d'un double mouvement :

- l'intégration sur l'ensemble de la France, à l'exception des territoires considérés prioritaires par l'éco-organisme, des pharmacies ayant fait acte de candidature au cours des douze mois précédents. 454 officines ont ainsi rejoint le réseau en avril 2019.

- dans les territoires prioritaires – ceux dans lesquels le taux de collecte doit progresser pour se rapprocher de la moyenne nationale –, l'intégration se fait tout au long de l'année. Le recrutement de nouveaux points de collecte y est stimulé par une démarche proactive de DASTRI – visites de terrain et campagne d'appels téléphoniques – centrée en 2019 sur cinq départements d'Île-de-France (Paris, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise), l'Aisne, les départements corses, la région PACA et six territoires d'outre-mer. 17 407 pharmacies – soit 82 % du réseau officinal – étaient points de collecte DASTRI au 31 décembre 2019 sur la base du volontariat. Un chiffre qui devrait encore croître dans les prochaines années puisque la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, promulguée le 11 février 2020, prévoit dans son titre IV, article 89, que « les officines de pharmacies sont tenues de collecter sans frais les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests ».



### 85 % des DASRI perforants collectés en 2019

La performance de collecte s'inscrit en 2019 dans la continuité de 2018 :

- le taux de collecte progresse à nouveau de deux points en moyenne France et passe de 83 à 85 % du gisement estimé. Il est désormais supérieur de cinq points à l'objectif fixé par le cahier des charges à fin 2022 ;
- le poids net de déchets perforants collectés est de 739 tonnes, en hausse de 15 % par rapport à 2018, une croissance identique à celle de 2018 vs 2017, conséquence de la montée en

3. Auxquels s'ajoutent les 16 pharmacies points de collecte de Monaco où la filière opère hors agrément depuis 2018.

puissance des dispositifs médicaux complexes. Le tonnage brut, poids des boîtes inclus, atteint 1 331 tonnes ;

- la différence de performance entre l'Hexagone et l'outre-mer perdure : 87 % vs 49 % en 2019, soit un différentiel de 38 points contre 36 points en 2018 (85 % vs 49 %).

Des inflexions positives sont à noter :

- pour la première fois en sept ans le taux de collecte en Île-de-France dépasse 60 % du gisement estimé. Il passe de 55 à 61 % à Paris et de 60 à 65 % en Essonne. Et s'améliore aussi dans le Val d'Oise (+ 9 points à 57 %) ou dans le Val-de-Marne (+ 7 points à 58 %) ;
- même trajectoire en Corse où la barre des 60 % est presque atteinte : 59 % en 2019 contre 48 % en 2018.

Le taux de collecte est désormais supérieur à 80 % dans neuf des treize régions de l'Hexagone.

**La collecte de pompes patch OmniPod® s'amplifie**

En 2019, DASTRI a par ailleurs poursuivi hors agrément la collecte de produits complexes en métropole : les pompes patch OmniPod®. Après trois opérations de collecte en 2018, deux nouvelles opérations ont été organisées, selon une procédure identique. Les patients utilisateurs sont invités à rapporter dans les pharmacies points de collecte leurs pompes usagées dans le contenant prévu à cet effet (carton OmniPod®) fourni par Insulet, le fabricant de ces dispositifs médicaux. Une logistique spécifique permet de procéder en 48 h à l'enlèvement dans toutes les pharmacies participantes et au regroupement sur un point unique, avant le transfert en Suisse où sont réalisées les opérations de traitement visant à séparer les piles pour les recycler, la réglementation actuelle les interdisant en France. D'une collecte à l'autre, le nombre de pharmacies participantes ne cesse de progresser : elles étaient 786 lors de la première collecte ; près de 2 500 pour la cinquième collecte. Au total, plus de 4 000 pharmacies ont participé à au moins une des cinq opérations et permis de collecter 1,5 million de pods et de recycler 4,5 millions de piles. Trois opérations sont programmées en 2020.

**Les opérateurs DASTRI : des partenaires clés pour le bon fonctionnement de la filière**

Évoqué lors du Comité d'Orientation Opérationnel d'avril, qui réunit chaque année les représentants des opérateurs de collecte et des pharmaciens, le troisième appel d'offres opérateurs depuis la création de la filière a été lancé par DASTRI en juillet 2019. Objectif : sélectionner les entreprises qui opéreront pour trois ans jusqu'à la fin du deuxième agrément.

**Répartition des 18 315 PDC effectivement collectés en 2019 selon le tonnage brut collecté ramené au trimestre**



284 PDC n'ont pas été collectés car mis en place fin 2019 ou n'ayant pas capté de déchets.

**2018-2019 : 2 ans de collecte des pompes OmniPod®**



## TAUX MOYEN EN % DU GISEMENT ESTIMÉ

≥ 80 %



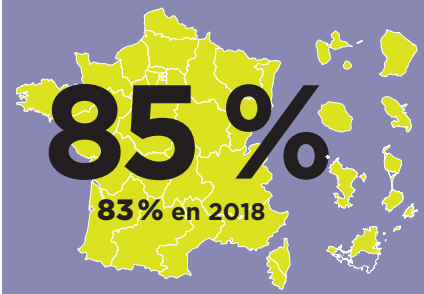
60 à 80 %



< 60 %

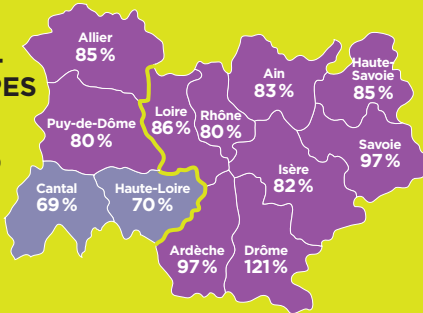


# COLLECTE 2019 : LES RÉSULTATS EN RÉGION



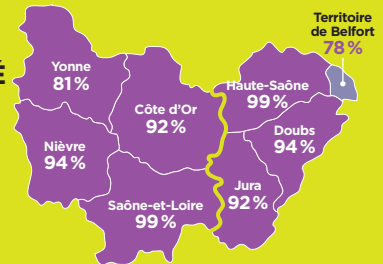
## AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

**86 %**



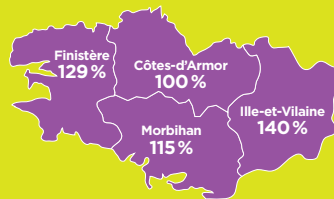
## BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

**92 %**



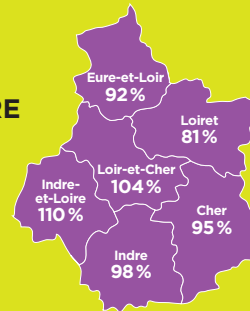
## BRETAGNE

**123 %**



## CENTRE- VAL DE LOIRE

**95 %**



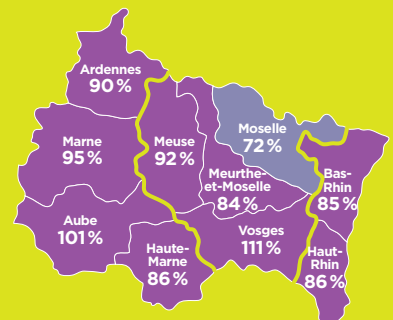
## CORSE

**59 %**



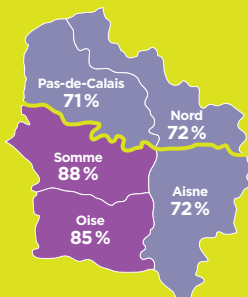
## GRAND EST

**87 %**



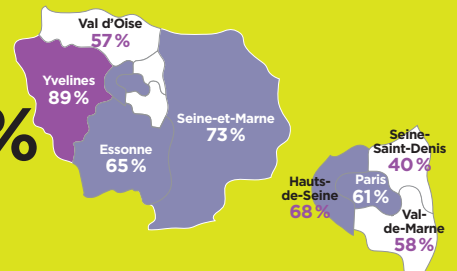
## HAUTS- DE-FRANCE

**75 %**



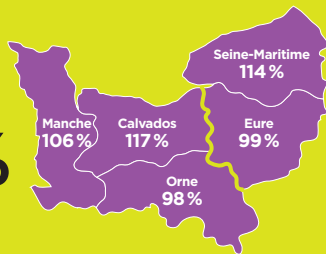
## ÎLE-DE- FRANCE

**62 %**



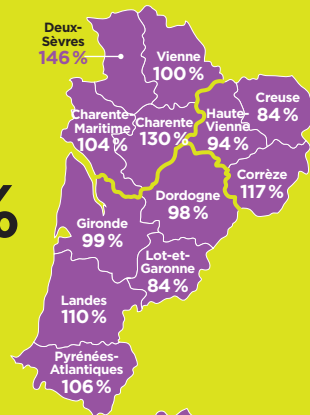
NORMANDIE

109 %



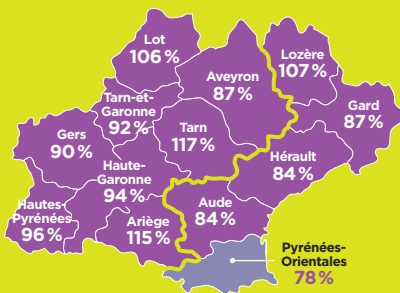
NOUVELLE-AQUITAINE

105 %



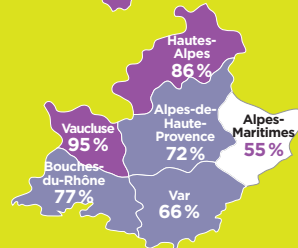
OCCITANIE

91 %



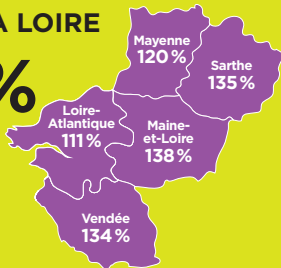
PACA

72 %



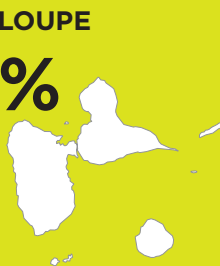
PAYS DE LA LOIRE

127 %



GUADELOUPE

52 %



GUYANE

51 %



LA RÉUNION

56 %



MARTINIQUE

52 %



MAYOTTE

15 %



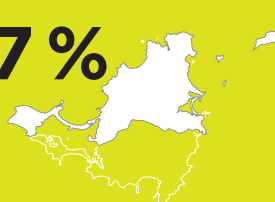
SAINT-BARTHÉLEMY

8 %



SAINT-MARTIN

27 %



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

56 %



## TRIER, COLLECTER, TRAITER

### Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2019

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2019)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2019 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2019 - POIDS NET			
		PHARMACIES	AUTRES PROPRIETES	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROPRIETES	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROPRIETES	TOTAL	TOTAL REGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Allier	71	33	104	2 062	5 021	3 556	8 577	147 698	2 858	1 844	4 702	82 662
	Cantal	45	5	50		2 284	286	2 570		1 276	154	1 429	
	Haute-Loire	57	14	71		3 066	804	3 870		1 731	418	2 148	
	Puy-de-Dôme	78	39	117		5 254	6 964	12 218		2 978	3 764	6 741	
	Ain	135	21	156		9 832	461	10 293		5 516	231	5 746	
	Ardèche	94	10	104		7 037	607	7 644		3 967	347	4 314	
	Drôme	142	9	151		14 368	282	14 650		8 177	151	8 328	
	Haute-Savoie	174	10	184		10 602	751	11 352		5 923	404	6 328	
	Isère	261	39	300		18 792	3 023	21 815		10 611	1 664	12 274	
	Loire	223	3	226		16 157	157	16 313		9 088	88	9 176	
Rhône	459	7	466	30 199	306	30 505	16 892	169	17 062				
Savoie	112	21	133	7 521	372	7 893	4 221	193	4 414				
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	129	21	150	865	9 624	1 645	11 268	66 776	5 320	869	6 190	37 107
	Nièvre	75	10	85		6 075	490	6 564		3 430	245	3 675	
	Saône-et-Loire	162	17	179		12 905	2 624	15 529		7 185	1 435	8 620	
	Yonne	86	7	93		7 858	213	8 070		4 399	104	4 503	
	Doubs	159	1	160		11 082	16	11 098		6 157	6	6 163	
	Haute-Saône	71	1	72		5 959	152	6 111		3 336	95	3 432	
	Jura	86	0	86		5 622	0	5 622		3 122	0	3 122	
Territoire-de-Belfort	40	0	40	2 489	23	2 512	1 391	10	1 401				
BRETAGNE	Côtes d'Armor	65	53	118	788	4 329	7 327	11 656	67 280	2 439	3 778	6 217	37 318
	Finistère	196	24	220		15 644	3 925	19 569		8 934	1 959	10 893	
	Ille-et-Vilaine	237	18	255		17 365	2 743	20 109		9 863	1 428	11 290	
	Morbihan	180	15	195		13 731	2 216	15 947		7 762	1 156	8 918	
CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	85	10	95	712	7 179	1 069	8 248	62 152	4 073	572	4 645	34 973
	Eure-et-Loir	82	17	99		8 393	1 594	9 986		4 692	779	5 471	
	Indre	74	11	85		6 120	448	6 568		3 466	220	3 686	
	Indre-et-Loire	170	9	179		13 711	815	14 526		7 785	403	8 188	
	Loiret	153	3	156		13 310	169	13 478		7 598	81	7 679	
Loir-et-Cher	97	1	98	9 286	59	9 345	5 276	28	5 304				
CORSE	Corse-du-Sud	54	0	54	119	2 036	0	2 036	4 540	1 159	0	1 159	2 576
	Haute-Corse	64	1	65		2 451	54	2 504		1 390	27	1 417	
GRAND EST	Bas-Rhin	256	1	257	1 500	25 124	63	25 187	125 549	13 792	37	13 828	70 127
	Haut-Rhin	171	0	171		16 947	0	16 947		9 342	0	9 342	
	Ardennes	91	6	97		6 791	236	7 027		3 825	135	3 960	
	Aube	91	0	91		8 251	0	8 251		4 624	0	4 624	
	Haute-Marne	58	0	58		4 375	0	4 375		2 439	0	2 439	
	Marne	155	3	158		13 575	0	13 575		7 554	0	7 554	
	Meurthe-et-Moselle	230	10	240		14 787	402	15 189		8 348	199	8 548	
	Meuse	52	8	60		4 268	179	4 448		2 418	99	2 517	
	Moselle	190	42	232		16 304	3 940	20 244		9 238	2 241	11 479	
Vosges	110	26	136	8 259	2 046	10 306	4 670	1 166	5 837				
HAUTS-DE-FRANCE	Nord	723	25	748	1 709	44 687	3 767	48 454	120 377	24 866	1 833	26 699	66 400
	Pas-de-Calais	422	17	439		28 570	730	29 300		15 940	359	16 299	
	Aisne	117	25	142		9 025	2 498	11 522		4 974	1 325	6 298	
	Oise	207	1	208		17 196	29	17 226		9 407	14	9 421	
	Somme	172	0	172		13 875	0	13 875		7 683	0	7 683	
ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	280	6	286	2 920	17 878	463	18 341	166 465	9 615	220	9 835	88 626
	Hauts-de-Seine	381	6	387		20 433	323	20 756		10 766	155	10 922	
	Paris	632	22	654		24 837	404	25 242		12 776	195	12 971	
	Seine-et-Marne	301	3	304		22 938	263	23 200		12 495	124	12 619	
	Seine-Saint-Denis	330	13	343		18 268	182	18 450		9 828	82	9 909	
	Val-de-Marne	323	3	326		17 800	186	17 986		9 465	98	9 562	
	Val-d'Oise	281	0	281		17 437	0	17 437		9 405	0	9 405	
Yvelines	327	12	339	24 288	765	25 052	13 051	352	13 403				





		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2019)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2019 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2019 - POIDS NET				
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	
NORMANDIE	Calvados	210	0	210	921	16 910	0	16 910	83 339	9 525	0	9 525	46 714	
	Manche	137	12	149		10 525	320	10 845		5 919	170	6 089		
	Orne	86	0	86		6 792	0	6 792		3 848	0	3 848		
	Eure	137	1	138		13 787	84	13 871		7 706	48	7 755		
	Seine-Maritime	337	1	338		34 875	45	34 921		19 473	25	19 498		
NOUVELLE-AQUITAINE	Dordogne	94	52	146	1 887	7 019	3 931	10 950	146 158	3 975	2 246	6 221	82 448	
	Gironde	445	6	451		31 852	829	32 681		17 866	475	18 341		
	Landes	50	54	104		3 757	6 849	10 606		2 106	4 113	6 220		
	Lot-et-Garonne	92	22	114		6 218	809	7 027		3 488	462	3 950		
	Pyrénées-Atlantiques	130	55	185		9 178	6 127	15 305		5 183	3 363	8 546		
	Corrèze	73	32	105		5 892	1 831	7 723		3 327	999	4 326		
	Creuse	35	15	50		2 075	1 150	3 225		1 163	619	1 782		
	Haute-Vienne	126	0	126		9 195	0	9 195		5 128	0	5 128		
	Charente	128	0	128		11 188	0	11 188		6 330	0	6 330		
	Charente-Maritime	196	13	209		15 772	525	16 296		8 926	265	9 192		
	Deux-Sèvres	123	2	125		12 454	262	12 716		7 068	123	7 192		
Vienne	144	0	144	9 248	0	9 248	5 222	0	5 222					
OCCITANIE	Aude	128	0	128	1 781	8 675	0	8 675	122 947	4 885	0	4 885	68 698	
	Gard	233	6	239		16 046	111	16 157		9 107	56	9 163		
	Hérault	366	2	368		22 222	6	22 228		12 548	3	12 551		
	Lozère	35	0	35		1 789	0	1 789		1 010	0	1 010		
	Pyrénées-Orientales	156	0	156		9 926	0	9 926		5 566	0	5 566		
	Ariège	34	18	52		3 533	1 013	4 546		2 016	564	2 579		
	Aveyron	47	35	82		2 572	3 084	5 656		1 434	1 620	3 054		
	Gers	14	26	40		1 099	2 957	4 056		624	1 681	2 305		
	Haute-Garonne	296	27	323		19 706	3 755	23 461		10 941	1 995	12 936		
	Hautes-Pyrénées	63	22	85		3 257	2 227	5 483		1 837	1 223	3 060		
	Lot	37	28	65		2 667	2 163	4 830		1 510	1 194	2 703		
	Tarn	103	31	134		8 065	2 365	10 430		4 481	1 234	5 715		
	Tarn-et-Garonne	51	23	74		3 675	2 036	5 711		2 062	1 109	3 171		
PACA	Alpes de Haute-Provence	40	7	47	1 705	2 779	111	2 890	93 609	1 554	58	1 613	51 469	
	Alpes-Maritimes	379	0	379		14 996	0	14 996		8 125	0	8 125		
	Bouches-du-Rhône	698	0	698		40 541	0	40 541		22 425	0	22 425		
	Hautes-Alpes	32	17	49		1 814	862	2 676		978	410	1 388		
	Var	339	0	339		18 560	30	18 590		10 135	19	10 154		
Vaucluse	193	0	193	13 910	6	13 916	7 761	3	7 764					
PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	361	0	361	1 030	24 761	176	24 936	89 011	13 945	98	14 044	50 458	
	Maine-et-Loire	230	0	230		20 973	0	20 973		11 912	0	11 912		
	Mayenne	83	0	83		6 179	0	6 179		3 516	0	3 516		
	Sarthe	153	0	153		17 326	0	17 326		9 886	0	9 886		
Vendée	203	0	203	19 596	0	19 596	11 100	0	11 100					
OUTRE-MER	GUADELOUPE	Guadeloupe	126	1	127	127	7 583	33	7 617	7 617	4 123	18	4 141	4 141
	GUYANE	Guyane	40	17	57	57	2 099	0	2 099	2 099	1 075	0	1 075	1 075
	LA RÉUNION	La Réunion	237	0	237	237	16 783	3	16 786	16 786	9 532	1	9 534	9 534
	MARTINIQUE	Martinique	133	1	134	134	7 141	142	7 283	7 283	3 928	89	4 017	4 017
	MAYOTTE	Mayotte	23	5	28	28	1 104	283	1 386	1 386	594	148	743	743
	ST-BARTHÉLEMY	St-Barthélemy	3	0	3	3	28	0	28	28	14	0	14	14
	SAINT-MARTIN	Saint-Martin	11	0	11	11	281	0	281	281	158	0	158	158
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	St-Pierre-et-Miquelon	1	2	3	3	6	107	113	113	4	60	63	63	
<b>TOTAL</b>		17 407	1 192	18 599	18 599	1 227 640	103 853	1 331 493	1 331 493	683 573	55 747	739 320	739 320	

50 propositions ont été reçues par l'éco-organisme qui a pris en compte plusieurs critères pour sélectionner ses partenaires :

- l'adéquation avec le niveau de service demandé, car la qualité du service DASTRI repose notamment sur les opérateurs de collecte ;
- la dimension environnementale : choix du type de traitement afin d'augmenter le taux de valorisation énergétique ; proximité des sites de traitement afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des déchets ;
- les démarches des opérateurs en matière d'économie sociale et solidaire et de protection de l'environnement ;
- la maîtrise des coûts de collecte et de traitement, ce poste représentant une part importante du budget Opérations de DASTRI.

Résultat<sup>4</sup> : la reconduction des opérateurs actuels dans quinze des vingt-deux territoires de l'Hexagone mais des changements dans six des treize régions. À noter : l'entrée de deux nouveaux opérateurs : Medical Recycling, qui opérera désormais en Île-de-France, et Alizé Environnement à la Martinique.

Les groupes de travail Opérateurs, organisés sous forme d'ateliers en novembre à l'issue de l'appel d'offres, ont permis d'aborder toutes les questions d'actualité ainsi que les perspectives 2020-2022.

### 3 • Traiter

Contrairement à la plupart des autres filières REP, la finalité du tri et de la collecte dans la filière DASRI PAT n'est pas de donner une deuxième vie aux matériaux dans une logique d'économie circulaire. Selon les dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur, s'agissant de déchets à risques infectieux, la finalité est l'élimination.

Mais les dispositifs médicaux complexes posent la question du recyclage de ces produits une fois utilisés, avec d'autant plus d'acuité du fait de leur montée en puissance. Les opérations de traitement, prises en charge hors agrément depuis 2018 pour certains de ces dispositifs, sont réalisées en dehors du territoire français, la réglementation nationale ne les autorisant pas dans l'Hexagone.

#### Deux techniques d'élimination des déchets perforants en France

Une fois collectés, les déchets sont acheminés soit vers un incinérateur habilité à traiter les DASRI, soit vers un centre de prétraitement (broyage et désinfection). Après prétraitement, les déchets sont incinérés en incinérateur pour déchets ménagers ou enfouis dans des installations de stockage de

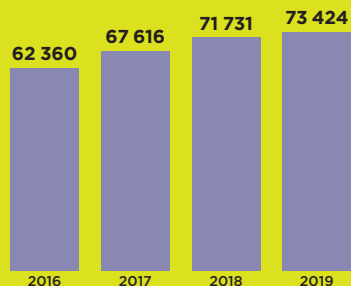
4. À Mayotte, où l'appel d'offres a été infructueux, DASTRI poursuit la recherche d'une solution de collecte et de traitement.



### Carte de France des opérateurs en 2019



### Évolution du nombre d'enlèvements dans le réseau DASTRI





déchets non dangereux (ISDND).

En 2019, DASTRI a traité 1 331 tonnes de déchets, poids brut contenant inclus (+ 13 % par rapport à 2018) :

- 1 053 tonnes par incinération (79 %) dans 24 sites, dont 1033 tonnes avec valorisation énergétique
- 278 tonnes en prétraitement par désinfection (21 %) dans 11 sites. Elles ont été ensuite incinérées avec valorisation énergétique (20 tonnes) dans un site d'incinération pour déchets ménagers ou enfouies (258 tonnes) dans 10 sites de stockage de déchets non dangereux.

Les PCT représentent en poids net 55 % de ce total (739 tonnes en 2019 vs 644 en 2018).

**79 % de valorisation énergétique**

1 053 tonnes (poids brut) ont été incinérées avec valorisation énergétique, soit directement, soit après prétraitement par désinfection. Ce qui représente un taux de valorisation énergétique de 79 %, en progression de cinq points par rapport à 2018 (74 %).

**4• Quelle empreinte carbone pour la filière DASTRI ?**

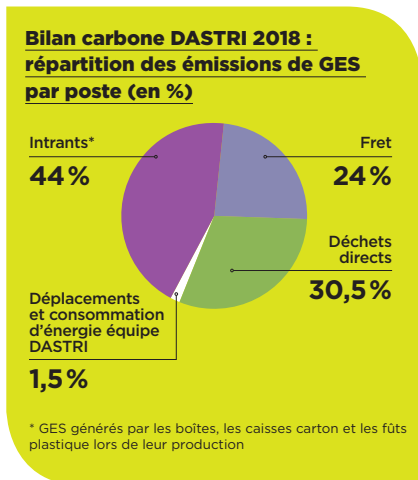
**Bilan Carbone : baisse de 10 % des émissions rapportées à la tonne**

Le bilan carbone réalisé en 2019 sur le fonctionnement de la filière en 2018 montre une légère progression du total d'émissions des gaz à effet de serre : 2 508<sup>5</sup> tonnes équivalent CO<sub>2</sub> vs 2 444 en 2017. Rapporté à un tonnage brut traité en augmentation de près de 13 %, les émissions à la tonne sont en fait en baisse d'environ 10 % (2,13 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> vs 2,36). L'analyse des différentes composantes fait apparaître une augmentation de la part représentée par le fret qui passe de 19,7 à 24 % du total des émissions de GES. Une évolution qui s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'enlèvements, elle-même consécutive à la multiplication des points de collecte. Cette évolution est également liée à la hausse des commandes de boîtes et de leur distribution en pharmacie.

**Les perspectives pour réduire l'empreinte de la filière**

Plusieurs axes d'amélioration sont envisageables pour réduire l'empreinte environnementale de la filière :

- l'utilisation de matière plastique recyclée issue du prétraitement des boîtes : l'arrêté du 28 mars 2019, cosigné par la DGPR et la DGS, autorise jusqu'en janvier 2022 la mise en œuvre d'expérimentations portant sur la valorisation des déchets issus du prétraitement par désinfection des DASRI.



5. Interventions de DASTRI réalisées dans le périmètre de l'agrément.

## TRIER, COLLECTER, TRAITER



### Les opérations de traitement en 2019

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	SOMME DE QTÉ BRUTES 2019 (KG)
Vénissieux	PROSERVE DASRI	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Banalisation	LOGMED GABLER GDA 130S	146 492
Chambéry	SAVOIE DÉCHETS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	1 205
Dijon	UIOM GRAND DIJON	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Incinération	UIOM	72 752
St-Gilles	SODICOME	BRETAGNE	Banalisation	Ecosteryl 250	67 698
Blois	ARCANTE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	60 076
Sarrois-Carcopino	SANICORSE	CORSE	Banalisation	Ecodas T2000	4 540
Strasbourg	TREDI	GRAND EST	Incinération	Co-incinération DD	26 472
Sausheim	INCINÉRATEUR DE MULHOUSE	GRAND EST	Incinération	UIOM	14 960
Ludres	NANCY ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	59 583
Tronville-en-Barrois	MEUSE ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	19 742
Douchy-les-Mines	CIDEME	HAUTS-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	10 681
Avelin	COSMOLYS	HAUTS-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	11 250
Noyelles-sous-Lens	INOVA	HAUTS-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	86 704
Créteil	CRÉTEIL INCINÉRATION ÉNERGIE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	164 824
Saint-Ouen-l'Aumône	AUORE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	10 781
Colombelles	SIRAC	NORMANDIE	Incinération	UIOM	34 547
Le Grand Quevilly	SMEDAR	NORMANDIE	Incinération	UIOM	49 247
Bassens	PROCINER	NOUVELLE-AQUITAINE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	76 569
Limoges	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LIMOGES	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecodas T2000	20 142
Nîmes	EVOLIA	OCCITANIE	Incinération	UIOM	32 548
Calce	CYDEL	OCCITANIE	Incinération	UIOM	29 057
Toulouse	SETMI	OCCITANIE	Incinération	UIOM	48 707
Montauban	NOVERGIE	OCCITANIE	Incinération	UIOM	15 471
Vedène	NOVERGIE	PACA	Incinération	UIOM	91 713
Nantes	ALCÉA	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	139 936
Le Mans	SEC VEOLIA	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	203
Petit Bourg	ECOMPAGNIE GUADELOUPE	GUADELOUPE	Banalisation	Ecodas T1000	7 626
Kourou	COFELY ENDEL	GUYANE	Banalisation	Ecodas T2000	2 099
Saint-Louis La Réunion	SNC POINT NET	LA RÉUNION	Banalisation	Ecodas	16 786
Fort de France	La Martiniquaise de valorisation	MARTINIQUE	Incinération	UIOM	7 283
Mamoudzou	STAR Mayotte	MAYOTTE	Banalisation	Ecodas T300	1 386
Saint-Martin	ECOMPAGNIE MEDICAL WASTE SXM	ST-MARTIN	Banalisation	Strerilwave 440	272
Saint-Pierre-et-Miquelon	CHFD	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	Banalisation	ECODAS T150	113
Saint-Barthélemy	OUANALAO ENVIRONNEMENT	SAINT-BARTHÉLEMY	Incinération	UIOM	28
<b>TOTAL</b>					<b>1 351 493</b>

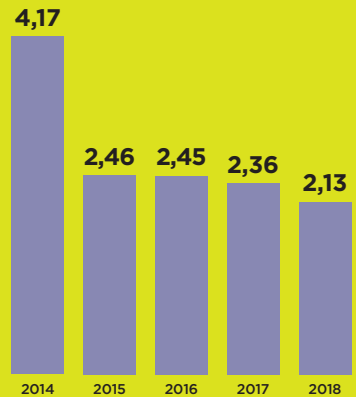
### Traitement des DASRI de MONACO en France, à NICE

Nice	SONTHERM	PACA	Incinération	UIOM	206
------	----------	------	--------------	------	-----

Objectif : séparer les fractions valorisables de ces DASRI pour recycler le polypropylène des boîtes. La société Cosmolys s'est engagée dans cette expérimentation dans les Hauts-de-France.

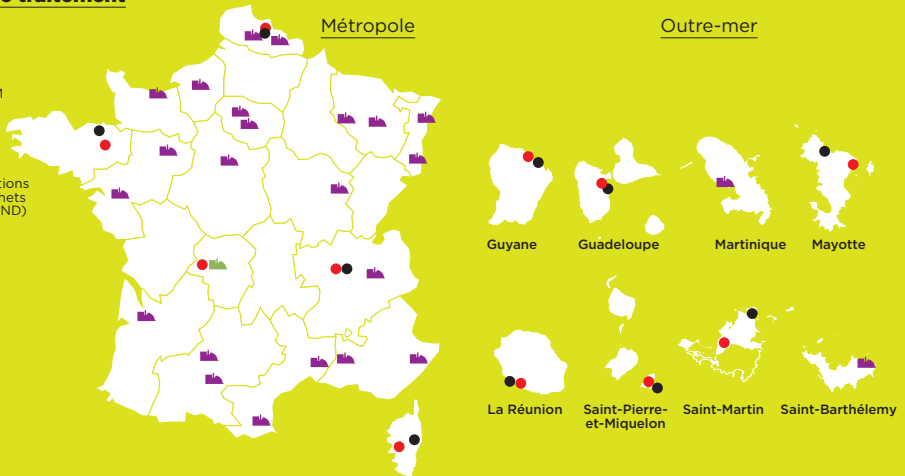
- la réutilisation des boîtes à aiguilles. La réglementation française actuelle impose des boîtes à usage unique. Suite à l'adoption de la nouvelle norme ISO23907, une évolution de cette réglementation permettrait de réduire de 15 % les émissions.
- l'augmentation de la durée d'entreposage dans les points de collecte : l'adoption d'une fréquence d'enlèvement quadrimestrielle pour les membres du réseau DASTRI collectant moins de 90 kg par an devrait contribuer à réduire les émissions liées au transport des déchets. Cela nécessite cependant une évolution de la réglementation. Le HCSP a été saisi en ce sens par la DGS.
- enfin, l'autorisation de séparer en France les composants des produits complexes en fin de vie permettrait d'éviter de transporter ces déchets hors de l'Hexagone pour les traiter, comme c'est aujourd'hui le cas, et de réduire ainsi les émissions liées à leur transport.

**Évolution des émissions de GES, en tCO<sub>2</sub> pour 1 tonne de déchets**



**Les installations de traitement**

- Incinération
- Incinération en UIOM après prétraitement
- Prétraitement par désinfection
- Stockage en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) après prétraitement





SENSIBILISER  
DIALOGUER  
CONVAINCRE

**P**our DASTRI, REP signifie Responsabilité Élargie du Producteur mais aussi Responsabilité Élargie Partagée. Communiquer, c'est donc faire partager la raison d'être de la filière et savoir prendre en compte la diversité des publics et des territoires pour capter l'attention et convaincre. Face aux évolutions technologiques et sociétales, c'est aussi savoir se projeter dans l'avenir pour favoriser l'émergence de nouvelles solutions au bénéfice des patients, des adhérents et de la planète.





**Annonce parue dans le magazine  
Anform de la Martinique**

Marie, 53 ans  
**DIABÉTIQUE**

Marc, 35 ans  
**EN DANGER**

**NE JETEZ PAS VOS  
À LA POUBELLE !**

J'utilise des seringues ou autres produits de soin perforant à mon domicile. Je les apporte à mon pharmacien pour protéger les personnes qui collectent mes déchets.

DEMANDEZ VOTRE BOÎTE DASTRI  
À VOTRE PHARMACIEN

www.dastri.fr

**f Sensibiliser  
au risque d'AES**

**UN AGENT DE TRI PIQUÉ  
PAR UNE SÉRINGUE NON TRIÉE  
= 6 MOIS  
DE SOINS PRÉVENTIFS**

### **1• Sensibiliser les patients et les utilisateurs d'autotests : les axes de progrès**

Depuis 2014, l'enquête annuelle auprès des patients et des pharmaciens du baromètre Ifop-DASTRI permet de mesurer l'évolution des perceptions et des comportements sur la base de leur déclaratif. Au fil des années, des constantes se font jour, qui sont autant d'axes d'amélioration dans une optique de communication de long terme.

#### **Prendre conscience du risque d'AES**

Sept ans après la création de la filière, près d'un patient sur trois (32 %) ignore toujours qu'une seringue jetée avec les déchets ménagers peut provoquer une blessure à un agent de collecte et de tri générant, outre un traitement médical préventif et un suivi très lourd, un impact psycho-émotionnel douloureux. D'où la nécessité de poursuivre la communication sur la notion du risque encouru.

Afin d'objectiver la réalité du risque, DASTRI a lancé fin 2019 une deuxième enquête auprès des centres de tri des déchets ménagers. Objectif : mesurer les évolutions depuis la première enquête de 2016 concernant la présence des perforants sur les tapis de tri et leur origine (patients ou professionnels de santé), le nombre et la fréquence des signalements et des éventuels accidents provoqués, les procédures mises en œuvre.

#### **Mieux impliquer les publics les plus difficiles à convaincre**

- seuls 41 % des moins de 35 ans disent trier leurs perforants dans une boîte DASTRI qu'ils rapportent ensuite dans un point de collecte. Moitié moins que les patients de plus de 35 ans, qui sont 80 % à avoir un comportement responsable. Sensibiliser les jeunes est donc une priorité ;
- même écart entre les patients de longue durée - 79 % font le bon geste- et les patients de courte durée, qui ne sont que 42 % dans ce cas. Ce qui montre l'importance d'une éducation thérapeutique adaptée ;
- les médecins sont encore assez peu impliqués dans le cercle vertueux de la filière : un tiers seulement des patients déclarent que la boîte leur a été prescrite sur l'ordonnance. D'où l'intérêt que ce rappel puisse figurer dans les logiciels d'aide à la prescription. DASTRI a entrepris il y a plusieurs années des démarches en ce sens auprès de la HAS ;
- quant aux pharmaciens, ils ne distribuent pas encore suffisamment les boîtes aux utilisateurs d'autotests : la moitié seulement d'entre eux déclarent en avoir reçu une lors de l'achat de l'autotest, alors même que, dans ce cas, le risque de transmission virale en cas d'AES est plus élevé et que, depuis 2018, les pharmaciens peuvent commander des boîtes



de petite taille (0,5 L) mieux adaptées à cet usage. L'intégration de cette recommandation dans les logiciels d'aide à la dispensation pourrait là aussi améliorer les pratiques.

**2• Focus sur les territoires prioritaires**

Pour DASTRI, est considéré prioritaire un territoire dont le taux de collecte est sensiblement inférieur à la moyenne France et à l'objectif fixé par le cahier des charges.

**Île-de-France, Corse, Outre-mer**

Une quinzaine de territoires – départements de l'Hexagone et DROM-COM – relèvent encore de cette catégorie en 2019. Un réseau dense de points de collecte, s'il favorise le geste de tri, ne garantit pas à lui seul le succès. En outre-mer, 93 % des pharmacies font partie du réseau DASTRI, soit un ratio supérieur à la moyenne nationale (82 %). Et pourtant, le taux de collecte n'y est que de 49 % en 2019 contre 87 % dans l'Hexagone. De même, en Seine-Saint-Denis, suite aux campagnes de recrutement et de sensibilisation organisées par DASTRI depuis plusieurs années, 81 % des pharmacies sont désormais mobilisées en tant que points de collecte. Mais le taux de collecte n'y dépasse pas 40 %.

**Un cocktail d'actions de sensibilisation diversifiées**

D'où l'importance de s'adresser – directement ou indirectement – aux patients, dans la durée et sous des formes variées :

- spots TV et radio ont ainsi été diffusés en Corse de mars à décembre 2019 sur France 3 via Stella avant les journaux de 12h35 et de 19h05 ; aux mêmes créneaux horaires sur France 3 Île-de-France d'avril à juillet puis en novembre ; et sur TV1 d'octobre 2019 à janvier 2020 en Martinique et en Guadeloupe ;
- présence dans les journaux des collectivités locales et dans les guides de tri : médias de proximité par excellence, diffusés par de nombreuses communes et par les syndicats de collecte des déchets ménagers, ces supports permettent d'apporter des informations pratiques aux patients et à leur environnement familial. En 2019, DASTRI a engagé une démarche de prospection systématique auprès de ces interlocuteurs ;
- participation, en partenariat avec des associations, à des événements où se rencontrent des patients : en Île-de-France en juin, à la course solidaire de la Boucle du diabète ; en Corse en novembre au Salon du diabète organisé par l'AFD Corse à Porticcio ;



**Signature de la Convention d'engagement en Corse**



De gauche à droite, à l'arrière-plan : Marie-Hélène Lecenne, Directrice Générale de l'ARS Corse, Jean Canarelli, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins-Corse du Sud, Laurence Bouret, Déléguée Générale de DASTRI. Au 1er plan : Antoine-François de Prémont, conseiller régional de l'Ordre des pharmaciens PACA Corse, Rose-Marie Pasqualaggi, Présidente de l'association Les Diabétiques de Corse – AFD20.



Dans l'Aisne, *La Thiérache* et *Le Courrier d'Hirson* ont sensibilisé leurs lecteurs à l'importance de trier les DASRI perforants.

## BAROMÈTRE IFOP-DASTRI LE DÉFI DES PRODUITS COMPLEXES

Que nous dit la 6<sup>e</sup> édition du baromètre Ifop-DASTRI ? Côté patients, les écarts restent importants entre jeunes et moins jeunes ou patients chroniques et patients de courte durée. Côté pharmaciens, la remise systématique de boîte est moins automatique. Pour tous, les produits complexes sont source de perplexité : quelle boîte utiliser pour quel produit ? Dans quel cas faut-il rapporter les produits en pharmacie ? Les patients semblent parfois en savoir plus que les pharmaciens...

### 84 %

des patients déclarent trier et stocker leurs DASRI dans un contenant dédié (BAA DASTRI, autres modèles de BAA, bouteille ou sac plastique)

### 69 %

des patients apportent la boîte à aiguilles dans un point de collecte DASTRI

Ils sont seulement **41 %** chez les patients de - 35 ans vs **80 %** chez les patients de plus de 35 ans

Et **42 %** chez les patients souffrant d'une pathologie de courte durée vs **79 %** chez ceux souffrant d'une ALD\*

\*Affection de Longue Durée



### 11 %

des patients jettent leurs DASRI perforants dans le bac consacré au tri sélectif : en vrac (6 %) ou dans un contenant (5 %)



### 20 %

des patients jettent leurs DASRI perforants dans la poubelle des déchets ménagers : en vrac (10 %) ou dans un contenant (10 %).



**PATIENTS EN  
AUTO-TRAITEMENT**

### PRODUITS COMPLEXES : DES COMPORTEMENTS CONTRASTÉS

#### Capteurs de glycémie en continu

### 49 %

seulement des utilisateurs de capteurs de glycémie en continu stockent les applicateurs dans les boîtes DASTRI et les rapportent en pharmacie

### 21 %

seulement conservent les capteurs à domicile\*. Les autres (**79 %**) les rapportent en pharmacie dans une boîte DASTRI, les jettent dans les ordures ménagères ou dans des bacs pour recyclage des piles ou des déchets d'équipements électriques et électroniques

\*Comportement recommandé dans l'attente d'une solution permettant de séparer les piles pour les recycler

#### Pompes patch OmniPod®

### 66 %

des utilisateurs rapportent le dispositif en pharmacie dans la boîte carton dédiée. Soit +12 points vs 2018





**PHARMACIENS**

**62% vs 53%**

6 pharmaciens sur 10 déclarent proposer systématiquement une boîte à aiguilles DASTRI aux patients concernés. Soit - 5 points vs 2018. En outre-mer, ils ne sont que 53 %.

**69% vs 42%**

69 % des pharmacies points de collecte proposent systématiquement une BAA versus seulement 42 % des pharmacies qui ne sont pas points de collecte.

**Usage des boîtes DASTRI concernant les produits complexes et les autotests**

**58%**

des pharmaciens associent la boîte carton à la pompe OmniPod®, soit + 9 points vs 2018.



Seulement **36%**

des pharmaciens associent la boîte de 1,5 L à l'applicateur du capteur de glycémie en continu. Et **63%** ne savent pas que l'applicateur est un DASRI perforant qui doit être stocké dans une boîte DASTRI.



**42%**

associent la boîte de 0,5 L aux autotests.



Enquête Ifop auprès d'un échantillon de 551 pharmaciens du 16 au 25 septembre 2019



**29% vs 93%**

Seulement 29 % des pharmaciens déclarent donner une boîte DASTRI lors de la vente d'un autotest VIH alors que 93 % d'entre eux savent que l'autopiqueur de l'autotest doit être stocké dans une boîte DASTRI.



**61%**

des utilisateurs d'autotest de dépistage VIH disent avoir rapporté l'autopiqueur dans un point de collecte DASTRI, qu'ils se soient vu remettre ou pas une BAA lors de l'achat de l'autotest.



**PHARMACIENS ET UTILISATEURS D'AUTOTESTS VIH**

Enquête Ifop auprès d'un échantillon de 551 pharmaciens du 16 au 25 septembre 2019

Enquête Ifop auprès d'un échantillon de 427 utilisateurs d'un autotest de diagnostic VIH du 30 octobre au 9 décembre 2019

## LES TERRITOIRES ONT LA PAROLE

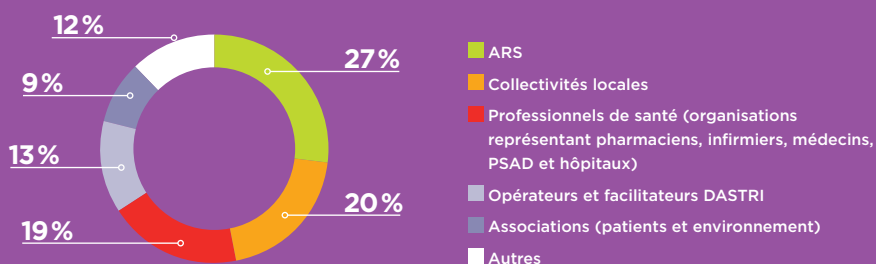
Depuis 2017 et le début de son deuxième agrément, DASTRI a institutionnalisé un rendez-vous annuel avec les parties prenantes au plus près des territoires. La saison 3 s'est déroulée au cours du deuxième semestre 2019 avec des représentants des 13 régions de l'Hexagone et de 6 DROM-COM. Objectif : faire le point sur le fonctionnement de la filière au niveau national et local ainsi que le suivi des actions identifiées l'année précédente ; actualiser le plan d'action.

26 JUIN-12 DÉCEMBRE 2019

LES TERRITOIRES ONT LA PAROLE - SAISON 3

17  
réunions\*

178  
participants



\* 8 réunions en présentiel, 9 web conférences

**PLAN D'ACTION 2019 :**  
92 NOUVELLES DEMANDES  
RECENSÉES

4 thématiques



Renforcer la  
communication



Densifier le réseau  
de PDC



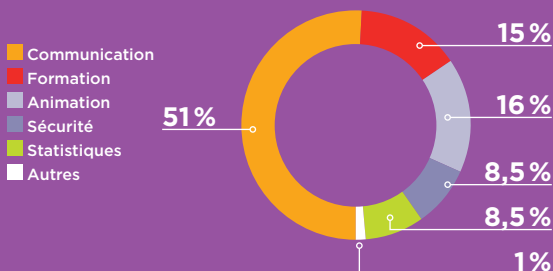
Améliorer la sécurité  
sur les tapis de tri



Vigilance sur les déchets  
de professionnels

**BILAN À MI-AGRÉMENT**

396  
demandes regroupées  
en six catégories



- possibilité de s'appuyer sur les ambassadeurs DASTRI, un réseau créé en 2018 qui se développe progressivement. Eux-mêmes patients en auto-traitement ou parents d'enfants diabétiques, ils sont prêts à s'engager et à relayer les messages du tri sur leurs propres supports de communication : blogs, chaînes YouTube, pages Facebook...

- à un niveau plus institutionnel, signature de chartes d'engagement associant toutes les parties prenantes de la filière : ARS, Ordre des pharmaciens, Ordre des médecins, Ordre des infirmiers, association de patients, collectivités locales, prestataires de soins à domicile. Premier exemple, la Charte d'engagement pour la Corse a été signée le 23 septembre 2019.

### **3• Faire vivre le dialogue avec les parties prenantes**

À l'échelle de l'ensemble du territoire, DASTRI a mis en place au fil du temps des canaux d'information et de partage susceptibles de favoriser les échanges et le bon fonctionnement de la filière.

#### **Un rendez-vous annuel : les TOLP**

C'est en 2017, première année de son deuxième agrément, que DASTRI a créé ces sessions annuelles. TOLP pour les Territoires Ont La Parole : l'intitulé résume le sens de cette initiative :

- organiser chaque année un tour de France des régions, dans l'Hexagone et en outre-mer ;
- y convier les représentants de toutes les parties prenantes de l'éco-organisme : ARS, collectivités locales, représentants des professionnels de santé dans leur diversité, associations de patients, mais également les opérateurs de collecte et facilitateurs DASTRI de ces territoires ;

- échanger avec les participants autour de deux sujets : quels sont les résultats du territoire et comment se situent-ils au regard des résultats globaux de la filière ? Quelles actions envisager pour progresser d'ici la fin du deuxième agrément ?

Organisés la première année sous forme de rencontres en présentiel, puis en 2018 sous forme de web conférences, les TOLP saison 3 ont panaché ces deux formats en fonction des territoires. Au total, près de 400 propositions d'actions ont émergé en trois ans de ces réunions. Plus de la moitié d'entre elles concernent l'information et la communication, signe de l'importance attribuée à cette dimension dans le bon fonctionnement de la filière. Les autres relèvent de thématiques variées : formation et animation, questions liées aux AES et à la sécurité, approfondissement des données statistiques...

10 440

C'est le nombre de demandes réceptionnées en 2019 par la plateforme d'accueil de DASTRI. 88 % émanent des pharmaciens. Le formulaire de contact du site web est le canal privilégié (70 %).



#### **DASTRI à la rencontre des étudiants**

Pour la cinquième année consécutive, l'éco-organisme forme les étudiants de 6<sup>e</sup> année de pharmacie à la gestion des DASRI des PAT. 17 des 24 facultés ont inscrit ce module au programme 2019-2020. DASTRI a également formé les étudiants du master Gestion de l'environnement d'Aix-Marseille Université lors d'une intervention en février 2019.



### Espace adhérents du site DASTRI

Depuis 2019, les adhérents disposent d'un espace dédié sécurisé sur le site DASTRI qui regroupe toutes les informations sur leur relation avec l'éco-organisme.



Des web conférences sont organisées en complément sur des sujets récurrents : présentation des résultats annuels de la filière et du baromètre Ifop-DASTRI.

### Des supports d'information

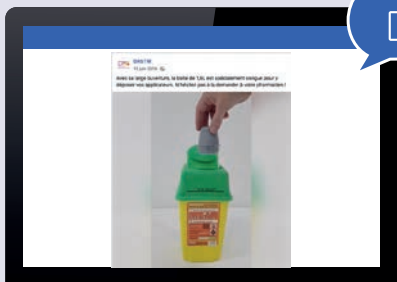
Pour maintenir le contact avec les publics de son écosystème, l'éco-organisme leur adresse des informations à intervalles réguliers :

- deux fois par an, la *DASTRInews* fait le point sur la vie de la filière pour les adhérents et les autres publics : pharmaciens, collectivités locales, associations de patients, ARS et opérateurs de collecte ;
- cette newsletter biannuelle est complétée par des Flash Infos thématiques, à chaque fois qu'une actualité spécifique le justifie. Trois éditions ont été publiées en 2019 ;
- le rapport annuel d'activité de DASTRI satisfait aux obligations de transparence prévues dans le cahier des charges et synthétise les enjeux, les stratégies et les résultats en s'appuyant sur un appareil statistique détaillé et sur une riche cartographie.

Ces données sont partagées avec les journalistes qui suivent les thématiques santé et environnement ainsi que l'actualité des éco-organismes et sont disponibles sur le site internet DASTRI dont la consultation progresse chaque année. Selon l'enquête Ifop 2019, 23 % des patients déclarent le consulter. Et ce pourcentage grimpe à 29 % chez les patients de courte durée et 34 % chez les moins de 35 ans. Le site contribue ainsi à l'éducation thérapeutique de publics cibles de la communication DASTRI.



### Sensibiliser au geste de tri concernant l'applicateur du capteur de glycémie en continu



### Les réseaux sociaux, vecteurs d'interactivité

Via Facebook, DASTRI cherche à communiquer, notamment auprès des jeunes, sur les aspects opérationnels du tri et de la collecte, en particulier concernant la problématique des produits complexes. Pas simple pour un patient de s'y retrouver, comme le montre l'enquête Ifop, entre le capteur Freestyle Libre, son applicateur ou la pompe patch OmniPod®... Le fil Twitter répond à une logique plus institutionnelle. Il a de plus en plus permis en 2019 de valoriser le Forum international des filières REP.

### 4• Un temps fort exceptionnel : le Forum de Paris

Les 2 et 3 juillet, Paris a réuni des experts de la REP des cinq continents lors d'un forum coorganisé par DASTRI et le Global Product Stewardship Council et soutenu par un collectif de huit éco-organismes français. Cette initiative partait du constat que ces filières se sont significativement développées dans

le monde – l’OCDE en recense plus de 400 –, mais qu’elles se trouvent toutes confrontées à de nouveaux défis et doivent répondre avec toujours plus d’efficacité aux enjeux sanitaires et environnementaux. D’où l’intérêt de donner la parole pendant deux jours à des experts des cinq continents pour approfondir des thématiques variées : la relation entre santé et environnement, la REP en tant que moteur de création de valeur pour les entreprises, REP et plastiques, REP et économies insulaires ou encore les enjeux du paquet européen « économie circulaire ». Kestutis Sadauskas, directeur Economie circulaire et croissance verte à la Commission européenne, a introduit la deuxième journée du Forum, ouverte la veille par le Directeur Général de la Santé, Jérôme Salomon. Plus de 200 personnes de 27 pays et 55 speakers ont participé à ce symposium.

**5• DASTRI Hub et DASTRI Lab : des lieux pour partager, anticiper et innover**

**Le DASTRI Hub : favoriser le partage des données et des bonnes pratiques**

Aujourd’hui, DASTRI souhaite poursuivre et approfondir cette démarche sous l’angle de la REP en santé en pérennisant un lieu de partage à l’échelle internationale. Le DASTRI Hub propose aux adhérents de DASTRI et aux structures responsables dans d’autres pays de filières de collecte et de traitement des DASRI perforants de construire une Data base internationale et des outils communs, de suivre les évolutions juridiques et d’identifier les pratiques les plus efficaces.

**Le DASTRI Lab : la filière mobilisée dans des démarches d’anticipation et d’innovation**

En parallèle, DASTRI se propose de procéder à des expérimentations et d’accompagner ses adhérents dans des projets personnalisés et innovants. C’est l’objectif du DASTRI Lab, prolongement de la Réflexion Élargie Prospective conduite en 2018 en partenariat avec Futuribles. Évolutions sociétales et juridiques, révolution technologique de l’e-santé, préoccupations croissantes des patients-citoyens et des professionnels en matière d’environnement... Ces transformations de grande ampleur sont sources potentielles d’innovations, de progrès dans l’éco-conception, de renforcement du lien de proximité avec les bénéficiaires de la filière et de valeur ajoutée pour les adhérents. Le DASTRI Lab a pour ambition de favoriser l’émergence de nouvelles solutions au bénéfice des patients, des adhérents et de la planète.

**Forum Paris 2019**



Partenaires



**DASTRI Hub**



# l'équipe et la

DASTRI est une association loi de 1901 à but non lucratif, regroupant l'ensemble des entreprises du médicament et des fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux qui mettent sur le marché des produits qui, après usage par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic, génèrent des DASRI perforants.

## L'équipe DASTRI

Volontairement réduite, l'équipe DASTRI compte moins d'une dizaine de collaborateurs permanents.



Outre **Laurence Bouret**, Déléguée Générale depuis janvier 2013, qui pilote les évolutions de l'éco-organisme au plan stratégique et opérationnel,

le comité de direction est composé de deux personnes :



**François-Xavier Heurton**, Directeur Administratif et Financier. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents de l'éco-organisme et, à ce titre, pilote notamment la campagne annuelle de déclaration des produits mis en marché. François-Xavier est également référent DASTRI pour les territoires d'outre-mer.



**Sébastien Grillet**, Directeur des Opérations. En étroite collaboration avec les partenaires/prestataires de l'éco-organisme, il a la responsabilité de l'approvisionnement du réseau pharmaceutique en boîtes à aiguilles et de la collecte des déchets pour atteindre les objectifs opérationnels fixés par le cahier des charges d'agrément, ainsi que le reporting permettant de piloter l'activité et de rendre compte aux autorités de tutelle et aux parties prenantes.

L'équipe est complétée par :

**Romain Girard**, responsable SI et adjoint du Directeur des Opérations

**Camille Fwok**, chargée d'animation territoriale

**Natacha Gorakapitiya**, chargée d'animation territoriale

**Betty Machline**, responsable Communication

**Laurent Boitel**, pharmacien-référent Santé<sup>1</sup>

**Estelle Natario**, chargée de gestion administrative et financière

Dans les DROM-COM, DASTRI s'appuie sur un facilitateur dans chaque territoire.

1. Après une carrière dans l'industrie pharmaceutique, il apporte son expérience à DASTRI à titre bénévole.

## La gouvernance

L'association, ré-agrémentée par les pouvoirs publics le 27 décembre 2016 pour une durée de six ans, est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration et d'un Bureau et sous la tutelle de trois ministères.

Ses dirigeants rendent compte, à la demande des pouvoirs publics, à l'ensemble des représentants des parties prenantes lors des réunions CFREP en formation de filière DASRI.



# gouvernance

## Conseil d'Administration et Bureau

Le Conseil d'administration de DASTRI compte neuf membres représentant trois collèges : Médicaments (5 sièges), Dispositif Médical (2 sièges), Dispositif Médical In Vitro (2 sièges).

En 2019 et comme le prévoient les statuts de l'éco-organisme, Yannick Jegou – suite à son départ du laboratoire Teva – et Timothée Perache – suite à son départ de la société Pfizer PFE –, ont remis leur démission du Conseil d'administration de DASTRI.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 25 septembre 2019 a élu Yannick Jegou administrateur en tant que représentant du laboratoire MSD – qu'il avait rejoint le 1<sup>er</sup> septembre en qualité de pharmacien responsable – et élu administrateur Timothée Perache – directeur de portefeuille Pfizer Oncologie – en tant que représentant de la société Pfizer SAS.

**Depuis le 25 septembre 2019, le Conseil d'administration est constitué comme suit :**

• **dans le collège Médicaments :**

Patrick Emiel (Novo Nordisk)

Yannick Jegou (MSD)

Pascal Joly (Medac)

Jean-Marc Lacroix (Sanofi)

Timothée Perache (Pfizer SAS)

• **dans le collège Dispositif Médical :**

Claire Jegou (Medtronic)

Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care)

• **dans le collège Dispositif Médical In Vitro :**

Jérémie Forest (Abbott)

Guy Miguères (Lifescan France SAS)

En 2019, le Conseil s'est réuni quatre fois : 5 mars 2019, 18 juin 2019, 25 septembre 2019 et 12 décembre 2019.

Le Conseil d'administration du 25 septembre a réélu Yannick Jegou Président de l'éco-organisme. Jean-Marc Lacroix (Sanofi) a été élu Vice-Président. Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care), élue Secrétaire lors du Conseil du 17 avril 2018, et Pascal Joly (Medac), élu Trésorier lors du Conseil du 14 décembre 2018, poursuivent leurs mandats.

## Ministères de tutelle

L'éco-organisme est placé sous la tutelle conjointe de trois ministères :

- Ministère des Solidarités et de la Santé ;
- Ministère de la Transition écologique et solidaire ;
- Ministère de l'Intérieur.

Le censeur d'État de DASTRI est M. Philippe Debet (ministère de l'Économie et des Finances).

## Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs

Depuis 2016, l'instance consultative qui représente les parties prenantes des filières REP est la Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs (CFREP). Cette instance se réunit soit en formation transversale, soit en formation dédiée à une filière.

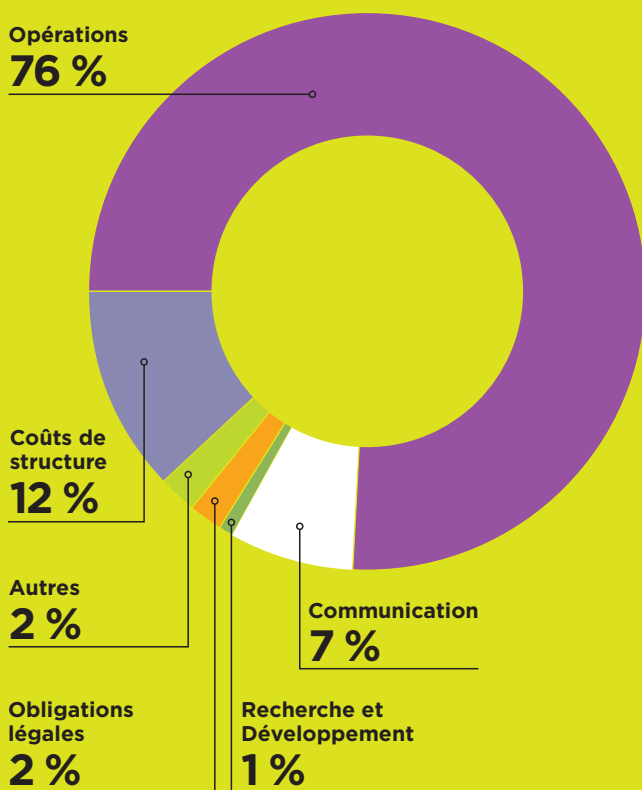
En formation transversale, la CFREP compte une soixantaine de membres – titulaires et suppléants –, répartis en sept collèges représentant l'ensemble des parties. La vingtaine des filières REP se partagent 4 sièges (titulaires et suppléants). DASTRI, représenté par Laurence Bouret, est membre de la CFREP et fait ainsi partie des 8 filières représentées aux côtés de l'État, des producteurs, des élus, des opérateurs, des associations et des organisations syndicales lorsque la Commission siège pour émettre des avis consultatifs sur les orientations communes à toutes les filières REP.

En formation de filière DASRI, la CFREP compte 18 sièges (titulaires et suppléants), répartis en cinq collèges : État, producteurs, élus, opérateurs de collecte et pharmaciens, associations.

La CFREP s'est réunie en formation transversale le 8 juillet 2019. Elle ne s'est pas réunie en formation spécifique DASRI depuis le 26 septembre 2017.

# données financières

Le montant total des cotisations appelé en 2019 s'élève à 9 074 660 euros HT. 8 613 213 euros ont été engagés sur l'exercice 2019, soit environ 95 % du budget prévisionnel. L'année 2019 se caractérise par une bonne maîtrise des coûts. Le budget global de la filière n'augmente que de 5 % alors que le tonnage collecté et traité progresse de 13 % en un an.



## Coûts de structure

- salaires et prestations RH
- frais généraux

## Opérations

- fabrication des boîtes à aiguilles, des caisses carton et des fûts plastique
- opérations de collecte et de traitement
- logistique de distribution des boîtes à aiguilles et des contenants de stockage
- système d'informations

## Communication

- information et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes : patients et utilisateurs d'autotests, pharmaciens et autres professionnels de santé, collectivités locales et adhérents
- études sociétales et comportementales

## Recherche et Développement

- participation à la rédaction de la norme ISO 23907-2:2019 (Partie 2 : Conteneurs réutilisables pour perforants)
- mise en place de l'expérimentation de boîtes « intelligentes »
- réflexion prospective visant à anticiper les transformations du secteur

## Obligations légales

Commissariat aux comptes, impôts et taxes, dotation aux amortissements

## Autres

Expert-comptable, consultants-experts, avocats

**AES** Accidents d'Exposition au Sang

**ALD** Affection de Longue Durée

**ARS** Agences Régionales de Santé

**BAA** Boîtes à Aiguilles : contenants distribués gratuitement aux patients et aux utilisateurs d'autotests pour qu'ils stockent leurs déchets de soins perforants

**CFREP** Commission des Filières de Responsabilité Élargie des Producteurs. Instance de gouvernance qui remplace la Commission d'Harmonisation et de Médiation des Filières (CHMF) et l'ensemble des commissions consultatives d'agrément.

**DASRI** Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**DASRI PAT** Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement

**DASRI PAT PCT** Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement Piquants, Coupants Tranchants

**DGPR** Direction Générale de la Prévention des Risques

**DGS** Direction Générale de la Santé

**DM** Dispositifs Médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...

**DROM-COM** Départements et Régions d'Outre-mer-Collectivités d'Outre-mer

**GES** Gaz à effet de serre

**HAS** Haute autorité de la santé

**HCSF** Haut Conseil de la santé publique

**OPCT** Opérateurs de Collecte et de Traitement

**PAT** Patient en Auto-Traitement : personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).

**PCT** Piquants, Coupants, Tranchants : appellation des déchets d'activité de soins perforants

**PDC** Points de collecte : points du réseau DASTRI où les bénéficiaires de la filière DASTRI doivent déposer leurs boîtes à aiguilles

**PSAD** Professionnels de santé à domicile

**PUI** Pharmacie à Usage Intérieur. Désigne les pharmacies relevant d'un établissement de soins, tels qu'hôpital ou clinique

**REP** Responsabilité Élargie du Producteur : concept, qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.

**UCD** Unité Commune de Dispensation : désigne les solutions médicamenteuses conduisant à une injection

**UDM** Unité de Dispositif Médical





Conception et réalisation : BCW  
Photos : Côme Bardon, ARS Corse



40 avenue Kléber - 75116 Paris  
Tél. : 09 72 47 82 08  
[www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

